

PLAN CADRE DES NATIONS UNIES D’ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT (UNDAF) - TCHAD

2017-2021

## Liste des Sigles et Abréviations

AGIR Alliance globale pour la résilience

AGR Activités Génératrices de Revenus

AIEA Agence Internationale de l'Energie Atomique

C4D Communication pour le développement

DaO Delivering As One

FACE Formulaire d’Autorisation de financement et de Confirmation des Dépenses

FAO Organisation pour l’Agriculture et l’Alimentation

GAR Gestion Axée sur les Résultats

HACT Approche Harmonisée de Remise d’Espèces aux Partenaires d’Exécution

IDH Indice de Développement Humain

MGF Mutilation Génitale Féminine

NU Nations Unies

OCHA Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires

OIM Organisation Internationale pour les Migrations

OIT Organisation Internationale du Travail

OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS Organisation Mondiale de la Santé

ONUDI Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

ONU-FEMMES Organisation des Nations Unies pour les Femmes

ONU-Habitat Programmes des Nations Unies pour les Etablissements Humains

ONUSIDA Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

OSC Organisations de la Société Civile

PAM Programme Alimentaire Mondial

PIB Produit Intérieur Brut

PNUE Programme des Nations Unies pour l’Environnement

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PTF Partenaires Techniques et Financiers

PTME Protection contre la Transmission Mère Enfant

SINUS Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel

SNU Système des Nations Unies

SR Santé de la Reproduction

SSB Services Sociaux de Base

UNCDF UN Capital Development Fund

UNDAF Plan Cadre des Nations Unies pour l’Assistance au Développement

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture

UNFPA Fonds des Nations Unies pour la Population

UNHCR Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l’Enfance

UNODC Organisation des Nations Unies contre le Crime et la Drogue

VBG Violences basées sur le Niger

VIH/sida Virus d’Immuno-Déficience Humaine/syndrome d’immuno-déficience

acquise

## Avant propos

Le plan cadre des Nations Unies d’assistance au développement (UNDAF 2017-2021) constitue la réponse consolidée du système des Nations Unies aux défis du développement du Tchad. Il est formulé dans un contexte particulier, marqué d’une part, par la sortie de crises du pays et d’autre part, par la formulation pour la première fois, d’un plan de développement à long terme, la « Vision 2030 », « le Tchad que nous voulons » !

L’UNDAF 2017-2021 est, en effet, élaboré à la suite de la Vision 2030 et sa déclinaison le plan quinquennal 2016-2020 dont il s’approprie l’analyse de situation et les orientations stratégiques. Cet UNDAF se nourrit aussi, des stratégies régionales dont la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) et les priorités pays relatives à l’Alliance Globale pour la Résilience (AGIR). Il est enrichi par l’adoption récente des Objectifs de Développement Durables (ODD) qui ont été adaptés aux besoins et réalités nationaux, les leçons tirées de la mise en œuvre des cadres stratégiques intérimaires du SNU et des rapports d’évaluation des OMD.

Sur la base de ses avantages comparatifs, en tenant compte des principes de programmation du système des Nations Unies, des thématiques émergentes de développement dans le contexte Tchadien particulièrement en ce qui concerne la thématique jeunesse-emploi-radicalisation, le SNU en appui au gouvernement, compte, d’ici 2021 contribuer au développement du capital humain, au renforcement de la protection des groupes cibles les plus vulnérables, à l’amélioration de la gestion des crises et catastrophes, à la durabilité, et à la promotion de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. Le SNU entend ainsi œuvrer à l’amélioration significative du développement humain au Tchad.

Pour ce faire, en partenariat avec le gouvernement, le SNU entend intégrer la réponse humanitaire dans l’UNDAF en veillant à une adresse simultanée des défis liés aux questions humanitaires et de développement, ce, à travers une approche différenciée des groupes cibles et des besoins, une définition des zones d’intervention prioritaires ou zones de convergences et la mise en place de stratégies intégrées.

Ce plan cadre a été formulé grâce à un travail itératif et participatif qui a vu l’implication des plus hauts cadres de l’Administration Tchadienne, des acteurs de la société civile, des représentants des partenaires techniques et financiers et des agences du système des Nations Unies. Nous remercions tous les acteurs pour leur mobilisation au cours des travaux qui nous ont permis assurément de construire la route vers « le Tchad que nous voulons » !

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Stephen Tull** |
| Premier Ministre | Coordonnateur Résident du système des Nations Unies |

## Table des matières

[Liste des Sigles et Abréviations 2](#_Toc459363392)

[Avant propos 3](#_Toc459363393)

[Table des matières 4](#_Toc459363394)

[Page de Signature 6](#_Toc459363395)

[Résumé Exécutif 7](#_Toc459363396)

[I. Introduction 9](#_Toc459363397)

[1.1. Objectif de l’UNDAF 2017-2021 du Tchad 9](#_Toc459363398)

[1.2. Processus d’élaboration de l’UNDAF 10](#_Toc459363399)

[1.2.1 Revue et consolidation des analyses de situation 10](#_Toc459363400)

[1.2.2 Retraite de Planification stratégique de l’UNDAF 11](#_Toc459363401)

[1.2.3. Formulation et validation de l’UNDAF 11](#_Toc459363402)

[1.3. Contexte national 11](#_Toc459363403)

[1.4. Les axes stratégiques de la Vision 2030 14](#_Toc459363404)

[II. Résultats prioritaires stratégiques 15](#_Toc459363405)

[2.1. Positionnement de l’UNDAF et principaux domaines de coopération 15](#_Toc459363406)

[2.2. Résultat Stratégique 1. Développement du Capital Humain 19](#_Toc459363407)

[2.2.1. Les défis 19](#_Toc459363408)

[2.2.2. Stratégies de coopération des Nations Unies 21](#_Toc459363409)

[2.2.3. Résultats attendus 22](#_Toc459363410)

[2.3. Résultat Stratégique 2. Protection sociale, gestion des crises et durabilité 23](#_Toc459363411)

[2.3.1. Défis 23](#_Toc459363412)

[2.3.2. Stratégies de coopération des Nations Unies 24](#_Toc459363413)

[2.3.3. Résultats attendus 25](#_Toc459363414)

[2.4. Résultat Stratégique 3. Gouvernance-paix-sécurité 25](#_Toc459363415)

[2.4.1. Défis 25](#_Toc459363416)

[2.4.2. Stratégies de coopération des Nations Unies 26](#_Toc459363417)

[2.4.3. Résultats attendus 27](#_Toc459363418)

[2.5. Rôles des agences 28](#_Toc459363419)

[III. Hypothèses et risques 28](#_Toc459363420)

[IV. Ressources 29](#_Toc459363421)

[V. Mécanismes de coordination 29](#_Toc459363422)

[VI. Suivi et évaluation, Communication et Gestion des connaissances 30](#_Toc459363423)

[6.1 Suivi et évaluation 30](#_Toc459363424)

[6.2. Communication 31](#_Toc459363425)

[6.3. Gestion des connaissances 32](#_Toc459363426)

[VII. Mobilisation des ressources 32](#_Toc459363427)

[Annexe 1. Matrice des résultats Plan Cadre des Nations Unies (UNDAF) 2017-2021 33](#_Toc459363428)

[Annexe 2 : Calendrier de suivi et évaluation UNDAF 2017-2021 38](#_Toc459363429)

[Annexe 3. Clauses Légales 41](#_Toc459363430)

## Page de Signature

|  |  |
| --- | --- |
| **Mme** **Magda Verdickt**  Directrice Pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP) | **M. Philippe Baragne-Bigot**  Représentant Résident du Fonds des Nations Unies pour l’Enfance (UNICEF) |
| **M. Ismaila Mbengue**  Représentant Résident du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) | **M. Jean-Marie Vianny Yameogo**  Représentant Résident de l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) |
| **M. Mansour Ndiaye**  Représentant Résident de l’Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture (FAO) | **Mme Mary Ellen McGroarty**  Directeur pays & Représentant Résident du Programme Alimentaire Mondial (PAM) |
| **M. José Antonio Canhandula**  Représentant Résident du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) | **Mme Awa Mame Faye**  Directrice Pays du Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) |
| **M. Felix Loïteohin YE**  Représentant de l’Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture (UNESCO) | **M. ……..**  Représentant & Directeur Régional de l’Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) |
| **M. Florent Mehaule**  Chef du Bureau de Coordination des affaires humanitaires (OCHA) | **Mme Aminata Maiga**  Point Focal de l’Organisation Internationale du Travail (OIT) |
| **Mme Juliette Koudenoukpo Biao**  Directrice & Représentante Régionale  Bureau Régional Afrique(UNEP) |  |
|  |  |

## Résumé Exécutif

Le plan cadre des Nations Unies d’assistance au développement (UNDAF 2017-2021) constitue la réponse contributive des Nations Unies aux défis prioritaires de développement identifiés dans la vision 2030 du pays et déclinés dans le Plan Quinquennal (2016-2020). Il fixe ainsi les orientations priorirtaires pour le SNU, à l’horizon 2021 et décline la stratégie des Nations Unies dans le cadre du renforcement de son unité d’action au Tchad.

L’UNDAF 2017-2021 ambitionne d’accompagner « la Vision 2030, le Tchad que nous voulons » qui correspond à l’image d’avenir que les Tchadiens veulent partager. Elle repose en priorité sur une Nation unie, solidaire et en paix afin de faire du Tchad ***«une puissance régionale émergente à l’horizon 2030, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d’emplois et assurant à chaque Tchadien un accès adéquat aux services sociaux de base, à un logement décent et à une offre adéquate de formation ».***

Cet UNDAF a été formulé dans le contexte post 2015, avec la persistance des défis en matière de développement car il ressort clairement de l’évaluation des OMD, que la plupart des cibles n’ont pas été atteintes. D’où, l’importance pour le SNU de saisir l’opportunité qu’offre l’adoption récente des Objectifs de développement Durables (ODDs) afin d’imprimer une approche de développement adaptée aux réalités du contexte tchadien, flexible et mettant les plus vulnérables au cœur des programmes de développement tout en s’assurant « qu’aucun n’est laissé pour compte». Le SNU mettra au cœur de ses interventions, les principes de programmation du SNU que sont : i) les droits humains, la lutte contre les inégalités et la discrimination, y compris l'égalité des sexes; ii) la durabilité, réduction des risques environnementaux, lutte contre le changement climatique et renforcement de la résilience; et iii) la redevabilité sous-tendue par la gestion axée sur les résultats, le renforcement des capacités nationales et des systèmes d’information.

A travers, l’UNDAF 2017-2021, le SNU entend lier la réponse humanitaire au développement. Idée force de cet UNDAF, la prise en compte de l’humanitaire dans l’UNDAF est assise sur une démarche volontariste, visant à rompre avec une vision séquencée des réponses humanitaires et de la gestion du développement et participe aussi de la volonté de l’Equipe de Pays de traduire les conclusions du sommet humanitaire mondial (WHS) tenu en mai 2016 à Istambul, en actions concrètes pour relever les défis qui se posent au Tchad.

Il s’agit ainsi pour l’Equipe de pays de bâtir un partenariat stratégique et fructueux tant avec le gouvernement, qu’avec la communauté de développement au Tchad qu’avec les partenaires techniques et financiers. Ce partenariat stratégique devra concourrir à l’atteinte des sept (7) effets identifiés, d’ici à fin 2021 :

i) Les enfants d’âge préscolaire et scolaire, les jeunes et les adultes non alphabétisés les plus vulnérables des deux sexes incluant les refugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage des services de qualité d’éducation, de formation professionnelle et d’alphabétisation;

ii) Les populations les plus vulnérables dont les femmes, adolescent(e)s et enfants de moins de cinq ans, incluant les refugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage les services intégrés de qualité de santé, nutrition et de bonnes pratiques d’alimentation, de prévention et traitement des maladies prioritaires notamment le VIH et le paludisme ;

iii) Les populations vulnérables incluant les refugiés, dans les zones ciblées , utilisent de manière accrue et durable les services d’approvisionnement en eau potable, assurent un meilleur assainissement et adoptent des bonnes pratiques d’hygiène

iv) L’Etat adopte, met en œuvre et promeut l’utilisation des systèmes de protection sociale, de protection de l’enfance, de préparation et gestion des crises et catastrophes, et de relèvement rapide

v) Les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les petits producteurs, notamment les jeunes et les femmes, des régions ciblées emploient des systèmes de production durable leur permettant de répondre à leurs besoins de base, d’alimenter le marché et adoptent un cadre de vie plus résilient au changement climatique et aux autres défis environnementaux.

vi) Les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l’Etat de droit, la cohésion sociale et l’utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés

vii) L’Etat met en œuvre une politique nationale de développement impulsant une croissance inclusive engendrant la création d'emplois et d'opportunités notamment en faveur des jeunes et des femmes y compris les réfugiés

En vue d’atteindre ces résultats, le SNU envisage la mise en œuvre des stratégies innonvantes, se focalisant sur les plus vulnérables dont :

* L’amélioration de l’environnement, de l’offre et de l’utilisation des actifs sociaux pour permettre ainsi au pays d’opérer les transformations nécessaires afin de bénéficier des bonus du dividende démographique
* La démultiplication des efforts dans l’appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales visant à renforcer la protection sociale à travers la distribution alimentaire, les transferts monétaires et la promotion des filets sociaux d’une part et d’autre part, le renforcement des cadres juridiques et institutionnels de la protection sociale et de l’enfance; la réduction des risques de catastrophes à travers la mise en place d’un système de gouvernance des risques et des crises, la préparation et l’apport de réponses conjoncturelle et structurelle aux crises (urgence, développement); et le renforcement des systèmes de production agro-pastoraux et de résilience aux changements climatiques et autres défis environnementaux.
* L’appui à la réforme des cadres juridiques et institutionnels, le plaidoyer pour l’adoption/la ratification de conventions internationales stratégiques pour le developpement du Tchad, le renforcement des capacités techniques, le renforcement des capacités de la société civile pour l’exercice du contrôle citoyen, l’amélioration de la transparence des opérations publiques, l’amélioration de la prise en compte du genre de façon transversale dans les politiques publiques et le ciblage spécifique des communes dans le cadre de la décentralisation et le renforcement du dialogue politique

L’Equipe de Pays du Tchad, ayant été invité à s’engager dans le « Delivering as One » a formulé le présent UNDAF dans ce cadre et compte s’appuyer sur les mécanismes opérationnels standards en mettant en place des mécanismes de coordination appropriés, une stratégie conjointe des opérations en appui aux interventions et une stratégie conjointe de communication. L’Equipe de Pays s’est aussi engagée à exercer un leadership partagé avec le gouvernement du Tchad sur son processus de programmation. Forte de son engagement dans le renforcement de la cohérence des Nations Unies au niveau du pays, l’Equipe de Pays entend compter sur un engagement sans faille du gouvernement pour l’atteinte des résultats escomptés.

## Introduction

# 1.1. Objectif de l’UNDAF 2017-2021 du Tchad

Le plan cadre des Nations Unies d’assistance au Développement (UNDAF) 2017-2021 du Tchad s’inscrit dans la longue tradition de partenariat établie entre le système des Nations Unies (SNU) et le gouvernement du Tchad depuis des décennies. L’UNDAF 2017-2021 constitue la réponse contributive des Nations Unies aux défis prioritaires de développement identifiés dans la vision 2030 du pays et déclinés dans le Plan Quinquennal (2016-2020). Sur la base de leurs avantages comparatifs, les agences résidentes et non résidentes, ont choisi d’accompagner le gouvernement Tchadien à travers le développement du capital humain, le renforcement de la protection, la gestion des crises et la durabilité, et enfin la promotion de la gouvernance, de la paix et de la sécurité.

L’UNDAF 2017-2021 a été formulé dans un contexte de transitions : transition dans le processus de programmation du SNU, transition dans le processus de programmation national et transition dans le contexte national marqué par une volonté de sortie de crise pour atteindre un développement durable. Il sera exécuté au cours d’un quinquennat marqué par la diminution des ressources financières provenant principalement du secteur pétrolier alors que le pays reçoit très peu d’Aide Publique au Développement comparativement aux autres pays du Sahel ou de l’Afrique Centrale. Les menaces sécuritaires liées, entre autres, aux récents évènements en RCA et au Soudan, aux activités terroristes de la secte Boko-Haram, drainant des milliers de personnes déplacées et ou réfugiées, exigent en même temps du gouvernement et du SNU, des réponses humanitaires et d’urgence, dans un contexte de faible développement humain; le Tchad occupant le rang de 184ème sur 187 pays classés (HDR 2015)

L’UNDAF 2017-2021 devra renforcer l’articulation entre les actions humanitaires et de développement, au sein du SNU pour pallier d’une part, l’impact des crises sur les communautés et d’autre part, promouvoir les activités de relèvement précoce et de développement. Du reste, la question de l’articulation des deux types d’action, constitue une préoccupation pour les partenaires techniques et financiers présents au Tchad du fait de la récurrence des crises qui laisse très peu de marges pour envisager des actions porteuses à moyen ou long terme. L’UNDAF sera ainsi l’occasion de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement, tant du point de vue programmatique que de la coordination inter-agences.

L’UNDAF 2017-2021 vise aussi, en effet, à renforcer les mécanismes de coordination, au niveau national et régional, à travers : i) la mise en place d’un comité de haut niveau, gouvernement/SNU, à la lumière des directives du DaO, en y associant les partenaires techniques financiers clés du pays comme observateurs ; ii) la création de ponts entre les mécanismes de coordination existants au sein du SNU pour maximiser la cohérence et réduire significativement les duplications tout en cassant les cloisons entre humanitaire et développement.

L’UNDAF 2017-2021 se veut également un outil de plaidoyer auprès de la communauté internationale d’où l’importance d’identifier des stratégies innovantes et porteuses qui ouvrent la voie à l’atteinte des résultats spécifiques visés, nonobstant la multiplicité des défis.

L’UNDAF 2017-2021, fondé sur le Delivering as One, constitue un outil fédérateur des interventions des agences et ambitionne de renforcer la cohérence et la synergie d’action du SNU au Tchad. Décliné en plans de travail annuels qui seront exécutés conjointement, il permettra de promouvoir et de refléter l’expertise disponible au sein du SNU dans la mise en œuvre d’actions à haut impact sur les communautés.

# 1.2. Processus d’élaboration de l’UNDAF

Le système des Nations Unies et le gouvernement se sont engagés à inscrire ce nouveau cycle dans le cadre de la Déclaration de Paris, rappelée à Accra et confortée par les Accords de Bhusan et aussi dans le cadre du New-Deal. Le processus de formulation de l’UNDAF a donc été conduit en étroite collaboration avec le gouvernement, qui a formellement demandé à l’Equipe de Pays de l’inscrire dans le cadre du Delivering as One, et tous les partenaires présents dans le pays y ont été associés. Ce processus est fondé sur les discussions entreprises en 2014 avec le gouvernement, les réflexions entreprises au sein de l’Equipe Pays sur le positionnement des Nations Unies au Tchad, les résultats des études réalisées dans le cadre de la formulation de la Vision prospective 2030 du gouvernement,du plan quinquennal 2016-2020 et l’évaluation du cadre stratégique intérimaire 2012-2015. Cette évaluation a, du reste, formulé des recommandations en vue du prochain cycle. Selon celle-ci, le système des Nations Unies devra pour ce nouveau cycle renforcer davantage les mécanismes de coordination pour une plus forte appropriation et une meilleure prise en compte des priorités de toutes les parties prenantes. Le dispositif de suivi-évaluation doit aussi être renforcé et opérationnalisé en vue de mieux renseigner le processus de planification et de mise en œuvre. Le système des Nations Unies devra aussi capitaliser les résultats obtenus et renforcer ses interventions dans les secteurs suivants qui constituent encore des défis majeurs quoiqu’ayant enregistré quelques avancées: capital humain et services sociaux de base, gouvernance, paix, sécurité et Etat de droit, sécurité alimentaire et nutrition, environnement/changement climatique. La problématique de la jeunesse-emploi-radicalisation devra également être prise en compte dans le nouveau cycle.

Ces éléments ainsi que les directives du Delivering as One sur la mise en place des mécanismes opérationnels standards ont ainsi permis de définir les orientations de l’UNDAF 2017-2021. Ce processus dynamique, itératif et participatif s’est déroulé en trois (3) principales étapes : i) revue et consolidation des analyses de situation sur le contexte national, ii) retraite de planification stratégique, iii) formulation et validation de l’UNDAF. Parallèlement à la formulation de l’UNDAF, la stratégie conjointe des opérations (BoS) a été ainsi déclinée et devra soutenir la réalisation des résultats escomptés à l’horizon 2021. Aussi, une stratégie de communication, dont les principaux axes ont été intégrés dans l’UNDAF, a été formulée et devra contribuer à renforcer la visibilité des interventions du SNU. Le SNU entend aussi formuler une stratégie de mobilisation des ressources en soutien à l’exécution de l’UNDAF.

Le processus de formulation de l’UNDAF a été enrichi par des notes de concept formulées sur les problématiques persistantes au Tchad, notamment le Genre, la Résilience, les Droits Humains qui ont permis d’identifier les ODD à cibler dans le cadre de ce nouveau cycle.

## 1.2.1 Revue et consolidation des analyses de situation

En concertation avec le gouvernement, l’Equipe de Pays a décidé de surseoir au bilan commun de pays et d’utiliser les analyses nationales, notamment, l’analyse structurelle du pays, l’étude sur les aspirations nationales, la matrice de diagnostic stratégique, l’évaluation finale des OMD, les revues annuelles 2013, 2014 et 2015 du Plan National de Développement (PND 2013-2015). Ces analyses ont été complétées par la revue des politiques et stratégies sectorielles. Ce faisant, un séminaire sur le DaO, SNU/Gouvernement a été tenu et a permis de mettre en place des groupes techniques sectoriels qui ont amorcé les réflexions sur les défis et enjeux sectoriels et le positionnement du SNU dans ce contexte. Les travaux des groupes sectoriels se sont poursuivis jusqu’à la tenue de la retraite de positionnement stratégique (novembre 2015) et ont permis d’assurer : i) la revue des analyses disponibles ainsi que la présentation des Objectifs de Développement Durables (ODD); ii) l’identification des priorités nationales de portée stratégique pour le SNU sur la base de ses avantages comparatifs et en relation avec les pistes de priorisation des ODD dont la revue de l’agenda 2063 portant sur les aspirations africaines à l’horizon 2063; iii) la définition des liens programmatiques entre l’UNDAF et les orientations de la Vision 2030 et; iv) la préparation de l’atelier de planification stratégique de l’UNDAF. Ce travail itératif a permis de maintenir l’alignement de l’UNDAF sur les priorités stratégiques et a été réalisé conjointement par le SNU, le Gouvernement et les autres parties prenantes.

## 1.2.2 Retraite de Planification stratégique de l’UNDAF

La retraite de planification stratégique a constitué une étape clé du processus de formulation de l’UNDAF et a été un cadre consensuel de négociation entre le SNU, le gouvernement et tous les acteurs au dévelopement. Elle a permis de convenir ensemble des priorités nationales auxquelles les Nations Unies devront apporter une contribution dans le cadre d’une réponse cohérente et intégrée conformément à l’esprit du Delivering as One pour la période 2017-2021.

Au terme de travaux itératifs et consensuels, trois (3) résultats stratégiques et sept (07) principaux effets ont été identifiés. Les résultats stratégiques identifiés sont : i) développement du capital humain ; ii) protection sociale, gestion des crises et durabilité et iii) gouvernance, paix et sécurité.

La problématique d’intégration de la situation des réfugiés et de la réponse humanitaire a été prise en compte dans l’UNDAF de manière transversale.

## 1.2.3. Formulation et validation de l’UNDAF

L’élaboration de l’UNDAF s’est poursuivie dans un esprit collégial, sous le leaderhip de l’Equipe de Pays du système des Nations Unies (UN Country Team-UNCT) avec la coordination du groupe de gestion des programmes (Programme Management Team-PMT). La matrice des résultats et le plan de suivi et évaluation ont été élaborés par les groupes de travail sectoriels appuyés par le groupe technique suivi et évaluation. Un atelier de validation technique qui a regroupé les hauts cadres de l’administration, la société civile, les partenaires techniques et financiers et les experts du SNU a permis de conclure ce processus et de disposer d’un document de programme tenant compte des principes de programmation du système des Nations Unies. Les procédures de contrôle et de validation, notamment le contrôle de qualité par l’Equipe des Directeurs Régionaux et les réunions conjointes avec le Gouvernement et les partenaires ont été tenues.

# 1.3. Contexte national

Le Tchad a enregistré un taux de croissance annuel moyen d’au moins 7% pendant la décennie 2004-2014, suite au boom pétrolier qu’a connu le pays sans pour autant parvenir à réduire les inégalités (hausse de l’indice de Gini de 0,49 à 0,51). Le secteur pétrolier a représenté en 2014, plus de 90% des recettes d’exportation, 60% du budget et plus de 30% du PIB (AEO2015) illustrant la faible diversification des sources de la croissance économique. Le secteur agricole informel continue à être pourtant le principal pourvoyeur de richesses nationales (plus de 50% du PIB, depuis 2010, WBI, 2015). En effet, le Tchad dispose d’énormes potentialités (gomme, bétail, poisson) à valoriser pour pallier la conjoncture défavorable de la branche pétrolière, et aussi remédier à la faible diversification de la production (AEO2016, BAD-PNUD).

Au plan social et du capital humain, l’espérance de vie à la naissance a progressé de 49,6 à 51,4 ans entre 2010 et 2014 (HDR2015), consécutivement à une baisse importante de la mortalité infanto-juvénile, de 191 à 123 pour 1 000 naissances vivantes (EDS-MICS4, 2014-2015). Cette baisse n’est toutefois pas assez suffisante pour atteindre la cible OMD de 47,7 pour 1 000 naissances vivantes. Le niveau d’éducation de la population demeure l’un des plus bas en Afrique. Même si le taux net de scolarisation s’est amélioré de 41 à 43,7% ainsi que le taux d’achèvement qui passe de 37,7% en 2006 à 41,4% en 2013, ces cibles OMD restent hors de portée en raison notamment d’une hausse de la population scolarisable et des offres de service éducatifs insuffisantes. La mortalité maternelle qui demeure encore élevée, a connu une baisse passant de 1080 à 860 dècés pour 100.000 naissances vivantes entre 2004 et 2014 avec une forte contribution des adolescentes (15-19 ans) représentant 50.8% des décès maternels. Le pays ambitionne d’atteindre le statut de pays émergent à l’horizon 2030 mais le premier pas vers la réalisation de la transition démographique, posé par le fléchissement de la mortalité, est loin d’être accompagné par une réduction significative et rapide de la fécondité. Le taux de prévalence contraceptive est encore faible, à 5%.

Entre 2010 et 2014, la situation sanitaire des populations, s’est améliorée avec une hausse de la proportion d’enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaires imprégnées d’insecticides, de 9,8% à 45,6 % (EDS-MICS, 2014-2015). Sur la même période, la hausse de l’utilisation des préservatifs et des médicaments antipaludéens et antirétroviraux, a eu pour effet de réduire la létalité liée au paludisme et la séroprévalence au VIH chez les jeunes de 15-24 ans, de 4,9% à 2,9% (EDS-MICS, 2014-2015).

Les prévalences de l’insécurité alimentaire et de la malnutrition restent élevées, et constituent un frein majeur au développement. En 2015, près de 2,7 millions de personnes étaient en insécurité alimentaire au Tchad parmi lesquelles 663.000 personnes en situation d’insécurité alimentaire sévère. Les taux de malnutrition aigüe globale, quant à eux, dépassent le seuil d’urgence de 15% dans 7 régions sur 20 (SMART, 2015). La malnutrition chronique, 31,9%, représente un défi de santé publique majeur et entraine des conséquences irréversibles en termes de croissance physique, de développement intellectuel et de productivité à l’âge adulte. Les résultats de l’étude sur le Coût de la Faim (2015) montrent qu’en 2012, la malnutrition a coûté 575,8 milliards de Francs CFA au Tchad en termes de dépenses et de capital humain perdu, soit 9,5% du PIB.

Sur le plan de la protection de l’enfance, en 2015, près de neuf enfants sur dix (88%) n’ont pas d’identité civile, n’ayant pas été déclarés à la naissance. En milieu rural, seuls 6% des enfants étaient déclarés à l’Etat civil contre 36% des enfants en milieu urbain. Le travail des enfants touche plus de deux enfants de 5-11 ans sur cinq (42%). Il est également plus répandu en milieu rural (45% des enfants de 5-11 ans) qu’en milieu urbain (28% des enfants de 5-11 ans).

Le mariage des enfants est une privation importante que subissent de nombreuses filles au Tchad. En effet, en 2015, près de deux filles sur cinq (38%) sont mariées avant d’avoir atteint la majorité, à savoir, 18 ans. Il en résulte une précocité de l’entrée dans la vie féconde. En effet, près d’une fille sur trois (30%) est enceinte ou a eu un enfant avant sa majorité. Cette situation alimente le cercle vicieux de la pauvreté. D’autres formes de violence touchent les filles. Il s’agit des mutilations génitales féminines qui concernent une fille de moins de 15 ans sur dix (10%) et des violences physiques exercées par le mari ou le partenaire qu’a subies près d’une femme non célibataire sur cinq (18%) en 2015.

En termes de gouvernance politique, le pays a progressé avec l’organisation d’élections présidentielles, législatives et locales apaisées entre 2010-2012, puis présidentielles en 2016, qui seront suivies d’élections locales en 2017. L’accord politique d’avril 2014, la composition inclusive de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et du Cadre National du Dialogue Politique (CNDP), le recensement électoral biométrique, constituent des acquis importants. En termes de gouvernance économique, l’assistance du SNU a permis de doter le pays d’un plan national de développement (PND 2013-2015) ayant servi à mobiliser 1000 milliards FCFA (Conférence de Paris, juin 2014). Par ailleurs, les orientations stratégiques ont été fournies pour une planification quinquennale séquencée basée sur une vision d’émergence du Tchad à l’horizon 2030. La mise en œuvre des politiques et des réformes transformatrices de l’économie tchadienne reste un défi majeur au regard de la faible capacité de l’administration et la faible promotion de la culture de gestion axée sur les résultats.

Le Tchad, s'est doté d'une constitution en mars 1996. Ce texte fondamental rappelle l'attachement du peuple tchadien aux principes des droits de l'homme tels que définis par la Charte des Nations Unies de 1945, la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948 et la Charte Africaine des droits de l'homme et des Peuples de 1981. Le titre 2 de cette constitution est consacré aux libertés et droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens. L'arsenal juridique national est renforcé par les codes, les lois et les autres textes à caractère législatif. Il s'agit par exemple du code pénal, du code de procédure pénale, du code du travail, du code électoral. Pour intégrer ses engagements internationaux dans sa législation nationale, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a engagé un grand chantier de réforme législatif.

Au plan international, le Tchad a manifesté son intérêt pour la promotion et la protection des droits de l'homme et de l’égalité entre les hommes et les femmes à travers la ratification d'une grande partie des conventions internationales y afférentes dont, par exemple, le pacte international relatif aux droits civils et politiques, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la convention relative aux droits de l'enfant, la convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDEF), la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CCT).

S’agissant spécifiquement du genre et de l’égalité entre les sexes, une avancée majeure a été réalisée en 2015 par l’adoption d’une loi pour réprimer le mariage des enfants au Tchad. De même, la parité filles-garçons au primaire est passée de 0,67 à 0,76 de 2005 à 2012 et le pourcentage de femmes siègeant au parlement est passé de 3 à 15% entre 1997 et 2015. Cependant, les violences basées sur le genre, y compris dans le contexte humanitaire, restent préoccupantes. En effet, selon EDST-MICS 2014-2015, 29% des femmes âgées de 15-49 ans ont subi des violences physiques à un moment quelconque depuis l’âge de 15 ans, 12% ont subi des violences sexuelles à un moment quelconque et 38% sont excisées. Par ailleurs, la dépendance économique des filles et ou des femmes contribue à la vulnérabilité de leurs droits et à leur moindre participation dans le secteur économique et dans la prise de décision. Il demeure que la levée des barrières socioculturelles est essentielle à la jouissance des droits des filles et des femmes dans tous les domaines surtout en matière de santé sexuelle et reproductive. L’adoption et la promulgation de la loi interdisant le mariage des enfants d’une part, et la révision en cours du code pénal pour intégrer des dispositions répressives concernant les MGF et les VBG d’autre part, constituent à la fois des instruments et une opportunité pour améliorer l’environnement socioculturel en faveur des droits reproductifs et sexuels des filles/femmes

Au plan humanitaire, le pays accueille environ 400.000 réfugiés, 100.000 déplacés internes et 90.000 retournés selon OCHA (juin 2016), suite aux conflits dans les pays voisins (Libye, Soudan, RCA, Nigéria). La vulnérabilité des zones d’accueil de ces populations est exacerbée par une pression additionnelle sur les ressources naturelles (terres, eau, bois…) et une demande supplémentaire en services publics, spécifiquement en services sociaux de base, augmentant ainsi les risques de tensions inter-communautaires. Les mesures de sécurisation de ces zones ont des conséquences désastreuses sur les ménages avec le ralentissement de l’activité économique, les difficultés d’approvisionnement des marchés et la réduction de la pêche sur le Lac Tchad. Par ailleurs, un plan de réponse en faveur des réfugiés et retournés de la RCA, a été élaboré en 2015 avec l’appui du SNU. L’aperçu des besoins humanitaires du Tchad en 2016, montre que les catastrophes naturelles récurrentes affectant le Tchad, principalement les inondations et les sécheresses rendent encore plus vulnérables les populations vivant déjà dans la précarité.

La situation sécuritaire, largement dégradée dans la région du Lac, du fait des activités terroristes de la secte Boko Haram, constitue une préoccupation majeure même si l’Etat a contenu cette menace. Nonobstant, la secte continue à recruter des jeunes dans la région et à opérer des attentats au niveau des villages, mettant des milliers des personnes sur la route et amplifiant davantage la situation d’urgence que connait le pays qui est le quatrième au monde en termes d’accueil des personnes réfugiées/déplacées.

Au plan environnemental et climatique, la pluviométrie souvent erratique, fragilise la base productive déjà affectée par le faible accès à l’énergie : seul 3% de la population ayant accès à l’électricité (EDIC2, 2013). La persistance de la sécheresse a entrainé une forte migration des populations du Nord vers le Sud. La transhumance du bétail se révèle également plus précoce et plus longue dans le Sud. Ces modifications de pratiques, si elles montrent les capacités endogènes d’adaptation des populations affectées, n’en révèlent pas moins, combien les chocs successifs ont fragilisé et augmenté la vulnérabilité de leurs systèmes. Aussi, l'activité humaine combinée avec les effets des aléas climatiques menacent le patrimoine naturel. Les besoins énergétiques domestiques à base de produits du bois ont entraîné une déforestation de plus de 90 pour cent du patrimoine et l'extinction nationale de certaines espèces de 1970 à nos jours. La situation est plus alarmante au niveau du Lac Tchad, qui a perdu 90 pour cent de sa superficie entre 1960 et aujourd’hui, entrainant des impacts environnementaux et socio-économiques énormes sur l'ensemble du bassin. Cependant, des progrès non négligeables sont enregistrés en termes de préservation de l’environnement, avec la création de 3 parcs nationaux, 11 réserves de faune, une réserve de biosphère et 10 forêts classées, la baisse de la consommation du charbon de bois, la hausse de la consommation du gaz (revue PND 2014). Par ailleurs, la mise en œuvre du PND a permis d’améliorer substantiellement l’accès des populations rurales à l’eau potable, de 21 à 52% entre 2000 et 2014.

A l’échéance de 2015, il ressort que la plupart des cibles des OMD n’ont pas été atteintes en ce qui concerne le Tchad. Les cibles ayant enregistré des progrès importants sont: celle relative à la pauvreté qui baisse en termes d’incidence de 55% à 46.7% ; celle relative à l’accès à l’eau potable en milieu rural qui passe de 21 à 52% entre 2000 et 2014 ; celles liées à la mortalité infanto-juvénile et maternelle ainsi que la prévalence et la mortalité liée aux maladies en régression non négligeable quoiqu’étant encore éloignées des cibles; celles liées à l’accès aux nouvelles techonologies : le taux de pénétration de la téléphonie est passé de 15 à 38% et l’internet de 1,2 à 14,1% . Globalement, le bilan des OMD est mitigé et requiert des mesures d’accélération des politiques en vigueur, pour l’atteinte des cibles dans le sillage du nouvel agenda 2030 sur les ODD et pour la réponse aux aspirations africaines à l’horizon 2063.

Les défis en matière humanitaire et de développement sont persistants en dépit des progrès enregistrés par le pays au cours de la décennie. Ces défis sont malheureusement amplifiés par les épisodes récurrents d’insécurité alimentaire et par la détérioration de la situation sécuritaire avec pour conséquences, des milliers de personnes en situation d’urgence dont les réfugiés, les retournés et les personnes déplacées. Ces défis restent aussi pregnants du fait des difficultés de mise en œuvre des réformes et des programmes par l’Etat, le pays faisant face à un déficit de ressources humaines dans l’administration, à une faible culture de la gestion axée sur les résultats, et à une forte mobilité institutionnelle des cadres. (Revue PND2014). En effet, le défi majeur au Tchad est de promouvoir le développement humain inclusif en réduisant la pauvreté encore élevée et les inégalités en hausse, en renforçant le capital humain et la protection sociale. Un autre défi est de vaincre la vulnérabilité sous toutes ses formes, incluant la dimension sécuritaire et humanitaire créé par l’afflux de réfugiés/déplacés, suite aux conflits dans les pays voisins. Enfin, le pays doit créer les conditions de consolidation de la paix en analysant les facteurs associés à la radicalisation, l’extrême pauvreté et le manque d’occupation de la jeunesse

# 1.4. Les axes stratégiques de la Vision 2030

Le Tchad, pour la première fois, s’est doté d’un plan stratégique à long terme de pilotage du développement. En effet, la «Vision 2030, le Tchad que nous voulons» correspond à l’image d’avenir que les Tchadiens veulent partager. Elle repose en priorité sur une Nation unie, solidaire et en paix afin de faire du Tchad *«une puissance régionale émergente à l’horizon 2030, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d’emplois et assurant à chaque Tchadien un accès adéquat aux services sociaux de base, à un logement décent et à une offre adéquate de formation ».* Cette vision est articulée autour de quatre (4) axes stratégiques que sont : i) le renforcement de l’unité nationale ; ii) l’instauration de la bonne gouvernance dans un Etat de droit ; iii) le développement d’une économie forte et compétitive ; et iv) l’amélioration de la qualité de vie des Tchadiens.

## Résultats prioritaires stratégiques

# 2.1. Positionnement de l’UNDAF et principaux domaines de coopération

Le système des Nations Unies (SNU) entend apporter une réponse contributive, concertée et cohérente aux défis du développement au Tchad. Le SNU aligne ses interventions sur le Plan Quinquennal (PQ 2016-2020) dont il s’approprie la vision et la mission. Le système des Nations Unies entend aussi appuyer le Gouvernement Tchadien dans la mise en œuvre des engagements souscrits, en tant que pays fragile, dans le cadre du « New Deal » visant la consolidation de la paix et le renforcement de l’Etat.

Le système des Nations Unies s’approprie également l’Agenda 2030 validé en septembre 2015 par les Etats-Membres dont le Tchad, visant la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durables (ODD) à l’horizon 2030 ainsi que l’Agenda 2063 portant sur les aspirations Africaines. La réalisation de ces ODD prône la mise en œuvre d’une nouvelle approche inclusive et holistique, car concernant tous les pays et non les plus pauvres, contrairement aux OMD. La finalité de ces ODDs est de promouvoir la croissance inclusive, la sécurité alimentaire globale, le développement humain et l’environnement durable. La réalisation des ODDs constitue une priorité tant pour le gouvernement que pour le SNU. Tenant compte de leurs spécificités, ils sont conçus pour s’adapter aux besoins de développement de chaque pays et devront permettre de mettre les plus vulnérables au cœur des programmes de développement tout en s’assurant « qu’aucun n’est laissé pour compte». Le SNU entend contribuer à la mise en œuvre de ceux qui s’inscrivent mieux dans les priorités et les aspirations profondes des populations vivant au Tchad.

Suite à des consultations menées au cours d’une retraite de positionnement stratégique ayant vu la participation de la partie nationale, 12 des 17 ODD ont été identifiés comme prioritaires dans le contexte du Tchad. Ce sont : ODD1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; ODD2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable; ODD3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous et à tous les âges; ODD4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d’équité et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie; ODD5. Réaliser l’égalité des sexes et assurer l’autonomisation de toutes les femmes et les filles; ODD6. Garantir l’accès de tous à des services d’approvisionnement en eau et assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau; ODD7. Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable; ODD8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous; ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d’un pays à l’autre; ODD13. Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions; ODD15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité; ODD16. Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l’accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes (paix, sécurité).

Le plan cadre des Nations Unies pour le développement (UNDAF) 2017-2021 est également aligné sur la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) dont les principaux axes d’intervention sont : la mise en place d’institutions démocratiques stables et pérennes avec une forte implication des populations, la paix et la sécurité, la promotion des zones les moins développées, les infrastructures et services de base, la sécurité alimentaire et le pastoralisme, et le développement humain. La SINUS constitue un engagement du système des Nations Unies pour répondre aux défis majeurs qui se posent dans le Sahel. A cet égard, le SNU entend conforter l’utilisation de mécanismes conjoints, transfrontaliers et régionaux pour apporter sa contribution.

Le système des Nations Unies entend aussi s’assurer du lien entre la réponse humanitaire et les programmes de resilience dans l’UNDAF, à travers la prise en compte des causes profondes des vulnérabilités à l’origine des crises humanitaires. En effet, au Tchad, la multiplicité des vulnérabilités structurelles (pauvreté et sous-développement, crise environnementale, crise socio-économique) sont à l’origine de la majorité des problématiques humanitaires. Dans ce contexte, une approche cohérente et inclusive des problématiques humanitaires et de développement est indispensable. Pour ce faire, une stratégie d’intégration transversale, dans tous les domaines de coopération, des réponses aux défis structurels et aux causes profondes des vulnérabilités à l’origine des crises humanitaires, a été adoptée. Le SNU adopte aussi une approche qui facilite une meilleure gestion de la complexité des réalités opérationnelles et s’inscrit dans une démarche multisectorielle et multi-acteurs, privilégiant des zones de convergence, pour les activités à base communautaire. L’intégration des problématiques humanitaires dans l’UNDAF est assise sur une démarche volontariste, visant à rompre avec une vision séquencée des réponses humanitaires et de la gestion du développement. En effet, au vu du faible développement humain au Tchad et de ses conséquences sur les capacités de subsistance des populations, il s’agira pour l’Equipe de Pays de répondre simultanément aux défis humanitaires, en menant des interventions visant spécifiquement à sauver des vies tel que priorisées dans le Plan de réponse humanitaire (HRP), tout en mettant en œuvre au niveau des communautés ciblées, des actions centrées sur le renforcement des systèmes de production, à même d’impulser le relèvement rapide et la résilience desdites communautés et amorcer le virage du développement. Il s’agira aussi pour l’Equipe de Pays, d’initier des activités de développement ou des activités pérennes sur la base des outils d’analyse de vulnérabilité existants, de la stratégie de réponse humanitaire (HRP), et de l’assistance humanitaire en cours ou à venir selon les standards sectoriels définis (wash, nutrition, sécurité alimentaire, nutrition, éducation et abris/articles essentiels) et tendre vers les normes généralement admises, régissant l’accès et l’utilisation des services sociaux de base, des services publics en matière de protection, de justice, et de veille nutritionnelle et alimentaire. Ce faisant, au niveau des communautés en situation humanitaire ou d’urgence ou susceptibles d’y basculer, et au vu des fragilités du pays, le SNU s’attachera à appuyer les petits producteurs en vue de renforcer les bases productives et assurer la transition vers l’autosuffisance et la production de rente. Tenant compte du fait que près d’un demi-million de personnes (réfugiés, retournés, déplacés) sont dépendantes, à un degré plus ou moins élevé, de l’assistance humanitaire, le SNU s’attèlera à faciliter leurs accès aux services sociaux de base et restaurer leurs capacités de production, en leur permettant de renouer et ou de pratiquer leurs métiers à travers, le plaidoyer auprès des autorités pour l’accès aux ressources naturelles (foncier, aires de paturage, ….), la distribution des kits pour des métiers spécifiques, le mico-crédit, etc. Le SNU ambitionne ainsi de répondre efficacement et concommittament aux défis humanitaires et de développement.

L’intégration de la dimension humanitaire dans l’UNDAF participe aussi de la volonté de l’Equipe de Pays de traduire les conclusions du sommet humanitaire mondial (WHS) tenu en mai 2016 à Istanbul, en actions concrètes, en mettant en place, une planification humanitaire pluri-annuelle pour renforcer les actions concourrant à la réduction des vulnérabilités à plus long terme, créant ainsi une inter-action avec les actions de développement. Toujours dans le sillage des conclusions du WHS, l’Equipe de Pays incluera cette démarche dans sa stratégie de mobilisation des resssources. Enfin, les mécanismes de coordination des interventions humanitaires et de développement seront arrimés et des passerelles créées pour renforcer les dynamiques d’intervention.

Le positionnement du SNU dans le cadre de l’UNDAF 2017-2021 prend en compte les principes de programmation du système des Nations Unies que sont : i) les droits humains, la lutte contre les inégalités et la discrimination, y compris l'égalité des sexes; ii) la durabilité, réduction des risques environnementaux, lutte contre le changement climatique et renforcement de la résilience; et iii) la redevabilité sous-tendue par la gestion axée sur les résultats, le renforcement des capacités nationales et des systèmes d’information. Sur la base des spécificités du contexte Tchadien, une attention toute particulière est accordée aux groupes vulnérables (femmes, enfants, populations vivant sous handicap ou marginalisées, etc.), aux jeunes et adolescents, dans toutes les phases que peut connaitre le pays y compris la situation des réfugiés, intégrés de façon transversale à tous les stades du processus de planification. Au regard des difficultés majeures liées à la faiblesse du capital humain, à la faiblesse des systèmes de protection en général, de protection sociale et de l’enfance en particulier, du faible ancrage des mécanismes et dispositifs de réduction des risques de catastrophes, des enjeux liés à la protection de l’environnement et la préservation des systèmes de production durable, des faiblesses du système en matière de gouvernance, de consolidation de la paix et de maitrise du contexte sécuritaire complexe, trois résultats stratégiques ont été identifiés : i) Développement du capital humain, ii) Protection sociale, gestion des crises et durabilité, iii) Gouvernance, paix et sécurité.

Figure 1. Résultats stratégiques par domaine de coopération UNDAF

**VISION 2030 : Le Tchad que nous voulons :**

*Une puissance régionale émergente à l’horizon 2030, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d’emplois et assurant à chaque Tchadien un accès adéquat aux services sociaux de base, à un logement décent et à une offre adéquate de formation*

Effet 5. D’ici à fin 2021, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les petits producteurs, notamment les jeunes et les femmes, des régions ciblées emploient des systèmes de production durable leur permettant de répondre à leurs besoins de base, d’alimenter le marché et adoptent un cadre de vie plus résilient au Changement Climatique et aux autres défis environnementaux.

Effet 4. D’ici à fin 2021, l’Etat adopte, met en œuvre et promeut l’utilisation des systèmes de protection sociale, de protection de l’enfance, de préparation et gestion des crises et catastrophes, et de relèvement rapide

Effet 3. D’ici à 2021, les populations vulnérables incluant les refugiés, dans les zones ciblées , utilisent de manière accrue et durable les services d’approvisionnement en eau potable, assurent un meilleur assainissement et adoptent des bonnes pratiques d’hygiène

Effet 1. D’ici à fin 2021, les enfants d’âge préscolaire et scolaire, les jeunes et les adultes non alphabétisés les plus vulnérables des deux sexes incluant les refugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage des services de qualité d’éducation, de formation professionnelle et d’alphabétisation

Effet 2. D’ici à fin 2021, les populations les plus vulnérables dont les femmes, adolescent(e)s et enfants de moins de cinq ans, incluant les refugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage les services intégrés de qualité de santé, nutrition et de bonnes pratiques d’alimentation, de prévention et traitement des maladies prioritaires notamment le VIH et le paludisme

Effet 7. D’ici à fin 2021, l’Etat met en œuvre une politique nationale de développement impulsant une croissance inclusive engendrant la création d'emplois et d'opportunités notamment en faveur des jeunes et des femmes y compris les réfugiés

Effet 6. D’ici à fin 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l’Etat de droit, la cohésion sociale et l’utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés

RS2.Protection sociale, Gestion des Crises et Durabilité

RS3.Gouvernance, Paix et Sécurité

RS1. Capital Humain

# 2.2. Résultat Stratégique 1. Développement du Capital Humain

Les priorités ciblées sont en lien avec les orientations stratégiques du gouvernement relatives au pilier III de la Vision 2030 sur le capital humain et la démographie ; et les ODD 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10 et 16. Il s’agit notamment de contribuer à augmenter l’utilisation des services d’éducation, de formation professionnelle et d’alphabétisation, de santé, de VIH/SIDA, de nutrition et d’adoption de bonnes pratiques d’alimentation, d’hygiene, d’approvisionnement en eau potable, et d’assainissement.

## 2.2.1. Les défis

Le diagnostic stratégique entrepris par le gouvernement a permis de mettre en lumière les défis tant structurels que conjoncturels que le pays devra relever pour enclencher une dynamique qui concourre au développement du capital humain.

Dans le secteur de l’éducation, ces défis sont liés à l’atteinte de la couverture universelle de l’éducation fondamentale, l’amélioration de la qualité de celle-ci ; et le renforcement de l’offre de l’éducation non formelle et de la formation professionnelle. Le taux net de scolarisation au primaire est resté bas, de l’ordre de 65%, surtout au détriment des filles avec un écart de 11 points; ce taux est de 44%, pour les réfugiés, en 2015. La qualité de l’éducation constitue un défi de taille avec un faible taux d’achèvement (41,4% en 2013). En outre, seulement 27% des enseignants à tous les niveaux scolaires sont qualifiés. L’impact des crises et des catastrophes sur les écoles au primaire est important et inclut : les dommages dûs aux intempéries, les retards lors de la rentrée scolaire, les pertes d’effectifs et, dans une moindre mesure, les déplacements de populations ainsi que l’occupation d’écoles par des populations sinistrées. L’offre en éducation non formelle est très limitée. Il est recensé plus de 600 000 enfants et adolescents non scolarisés et ou déscolarisés âgés de 9 à 14 ans. Ce nombre passe à plus de 1 100 000 si on élargit la tranche à 24 ans (RESEN, 2014). Les taux d’analphabétisme restent élevés au Tchad en dépit des efforts consentis : 86% pour les femmes et 69% pour les hommes. Dans le cadre de la scolarisation des réfugiés, le manque d’enseignants spécialisés ne favorise pas l’inclusion à l’école des enfants réfugiés avec des besoins spéciaux. De plus, très peu des adultes réfugiés bénéficient de programmes d'alphabétisation ou de formations socio-professionnelles qui sont des éléments très utiles dans les efforts d'autonomisation des réfugiés en général et des femmes en particulier.

Au plan sanitaire, la promotion du droit à la santé, qui repose sur les principes d’équité, de justice et d’égalité, constitue, au vu du niveau de précarité des populations, un défi majeur dans un contexte où le profil épidémiologique est marqué par la prévalence des maladies endémiques et épidémiques comme le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose, les infections respiratoires aigües, les épisodes récurrents de méningite et de choléra, et la diarrhée. Le taux de prévalence du VIH est de 1.6%[[1]](#footnote-1) chez les personnes de 15 à 49 ans avec un ratio de140 femmes pour 100 hommes. Ce taux reste élevé chez les adolescents et les jeunes et son impact peut s’accentuer si des mesures énergiques ne sont pas prises pour limiter le fléau. Laprévalence du paludisme dans la population générale est de 29,8% et varie selon les tranches d'âges : 35,8% chez les enfants de moins de cinq ans, 39,3% chez les enfants de 5-14 ans et tombe à 15,2% chez les plus de 15 ans (ENIPT, 2010-2011). Selon le milieu de résidence, la prévalence du paludisme est de 43,8% en zone soudanienne contre 6,1% en zone sahélo-saharienne. Le taux de mortalité maternelle, qui était de 1099 pour 100,000 naissances vivantes à l’EDST II de 2004 est actuellement de 860 (EDST3-MICS) en 2014. Nonobstant les baisses enregistrées ces dernières années, ces taux restent préoccupants. Les adolescentes (15-19 ans) représentent 50.8% des décès maternels. Les principaux facteurs favorisant ces décès sont le résultat d’une couverture sanitaire insuffisante, une production limitée et un déploiement insuffisant des ressources humaines qualifiées, une faible disponibilité et qualité des soins maternels qui ont abouti à un faible taux d’accouchement assisté (34%) et une morbidité maternelle sévère (fistules obstétricales). La pauvreté, le faible statut des femmes et le faible niveau d’éducation des filles constituent des facteurs sous-jacents de cette situation qui limitent la demande.

La fécondité stagne depuis une dizaine d’années: 6,3 en 2004 et 6,4 en 2015. Un tel niveau de fécondité est lié en grande partie à: i) une faible offre et utilisation de la contraception moderne (5% des femmes en union, et 2% des filles de moins de 20 ans contrastant avec une importante demande non satisfaite en planification familiale de 22,9% en 2015); ii) la précocité de la nuptialité et de l’entrée dans la vie féconde, 28,4% des femmes sont mariées avant l’âge de 15 ans et 69% des femmes le sont avant l’âge de 18 ans; iii) la persistance de pratiques, croyances et perceptions socio culturelles néfastes. Selon l’étude de l’Association des Femmes Juristes faite en 2015, le pays fait aussi face à une prévalence élevée de VBG avec un taux de violence physique de 18%, et violences sexuelles de 12%. Les MGF pratiquées dans la majorité des régions du pays touchent 44 % des femmes tchadiennes. La persistance des us et coutumes ont pour conséquences la précocité à l’entrée dans la vie féconde et la nuptialité.

Selon les résultats de l’EDST-MICS (2014), les indicateurs relatifs à la santé de l’enfant ne sont pas encourageants : le taux de mortalité infantile est de 72 ‰, le taux de mortalité néonatale de 34 ‰, et le taux de mortalité infanto juvénile de 191‰, c’est-à-dire qu’environ un enfant sur cinq n’atteint pas son cinquième anniversaire. La couverture vaccinale des enfants reste aussi très faible. Seul un enfant sur 4 est complètement vacciné avant son premier anniversaire. Les faiblesses dans l’organisation et la gestion des formations sanitaires, de même que l’insuffisance des ressources et des médicaments limitent l’accès des femmes et des enfants aux services de santé et fragilisent l’efficacité et la qualité des activités de vaccination mises en œuvre au profit de ces groupes vulnérables. Cette situation alimente la létalité de la rougeole et du tétanos néonatal et les place parmi les maladies infantiles les plus meurtrières. Les indicateurs de santé tels que les taux de mortalité et de morbidité, restent acceptables parmi les réfugiés. Cependant, il est important d’avancer le processus d’'intégration des réfugiés dans les services nationaux de santé.

L’état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans montre que 31,9 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique (SMART 2015). La prévalence de la malnutrition chronique varie en fonction de l’âge : 10 % pour les moins de six mois; 33% pour les12-17 mois, et 55 % pour les 24-35 mois. Au plan humanitaire, la situation nutritionnelle dans la bande Sahélienne est restée alarmante et constitue un défi majeur pour les prochaines années, avec des taux de prévalence de la malnutrition aigue globale au delà du seuil critique de 15% dans plusieurs régions. Les taux de malnutrition aigue restent aussi élevés dans certains camps de réfugiés soudanais, dans la région du nord-est et dans le camp de réfugiés centrafricains de Dosseye (entre 10-12,6%, SMART 2015). Même si les données épidémiologiques font défaut, les carences en micronutriments en particuier, le fer, la vitamine A et l’iode consituent un veritable problème de santé publique. Les pratiques liées à l’alimentation du nourrisson et du jeune enfant restent aussi problématique et contribuent a la fragilisation des jeunes enfants. En effet, selon les resultats de la dernière enquête EDS-MICS, moins de 1% des enfants sont allaités exclusivement au sein pendant les 6 premiers mois de la vie.

Enfin, en matière d’hygiène, eau et assainissement, les principaux défis restent la consolidation des acquis et l’amélioration de la desserte en eau potable. En effet, le taux d’accès à l’eau potable est estimé en 2015 à 54% et celui de l’assainissement à seulement 16% alors qu’ils étaient respectivement de 21% et 7% en 2003 (Rapport National OMD 2015). De plus, environ 19,000 personnes décèdent chaque année de maladies liées au manque d’accès à l’eau potable, à l’hygiène et à l’assainissement et le pays perdrait chaque année près de 79 milliards de FCA du fait des mauvaises conditions d’hygiène, d’assainissement et d’accès à l’eau potable (WSP, 2012). L’accès à l’eau et à l’assainissement demeure problématique dans plusieurs regions du pays et dans les camps de refugiés. Dans le domaine de l’assainissement, le taux de couverture en termes de ménages ayant accès à des latrines est environ 50%.

En conlusion, il faille noter qu’eu égard à sa forte fécondité (6,4 enfants par femme) et à l’extrême jeunesse de la population (plus de deux Tchadiens sur trois ont moins de 25 ans), il est attendu dans les 20 ans à venir un doublement de l’effectif total actuel de Tchadiens. Mais le premier pas vers la réalisation de la transition démographique, posé par le fléchissement de la mortalité, est loin d’être accompagné par une réduction significative et rapide de la fécondité. Le ratio de dépendance très élevé (115) et la grande jeunesse de la population générant une proportion importante d’inactifs compromet l’accroissement de l’épargne et des investissements productifs au profit des dépenses d’éducation et de santé en faveur des enfants.

## 2.2.2. Stratégies de coopération des Nations Unies

Le Système des Nations Unies entend continuer à œuvrer dans les secteurs des services sociaux de base : éducation, santé-VIH/sida, nutrition, alimentation, eau, hygiène et assainissement pour lesquels il détient un avantage comparatif afin d’aider le pays à bénéficier du dividende démographique. En effet, le Tchad ambitionne d’atteindre le statut de pays émergent à l’horizon 2030 en investissant dans les secteurs de la santé, de l’éducation et de la création de l’emploi afin de bénéficier des bonus du dividende démographique qui est un coup de pouce que le changement dans la structure d’âge d’une population peut apporter au développement économique d’un pays. Ce coup de pouce est une opportunité limitée dans le temps. Il n’est possible que lorsque le rapport du nombre de personnes (jeunes et vieux) à charge ou dépendantes des adultes en âge de travailler diminue.

En vue de saisir cettte opportunité de transformation de la société, la stratégie du SNU dans le domaine du capital humain consistera à appuyer l’amélioration de l’environnement, conforter l’offre et assurer l’accès de toutes les populations notamment les plus vulnérables, aux actifs sociaux.

Dans cette perspective, le SNU s’attèlera à renforcer les capacités des ministères sectoriels à élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques sectorielles, à dynamiser le cadre législatif, règlementaire et juridique incluant la planification stratégique y compris dans les situations humanitaires ou d’urgence. Le renforcement des capacités concernera également les organisations communautaires de base et de manière plus large les communautés afin qu’elles s’approprient et gèrent mieux les infrastructures et équipements mis en place, et utilisent des services sociaux de qualité y compris en situation d’urgence.

L’amélioration de l’offre en services sociaux de base passera par une augmentation substantielle des infrastructures, des intrants et des ressources humaines qualifiées pour une réponse adaptée aux besoins des populations les plus vulnérables des zones ciblées, y compris les réfugiés et en tenant compte des situations d’urgence.

S’agissant de l’éducation prescolaire et fondamentale, l’accès et le maintien des enfants, particulièrement les jeunes filles à l’école sera promu à travers des plaidoyers au plus haut niveau, des sensibilisations au niveau communautaire, la mise en place de mesures incitatives dont la construction d’infrastructures scolaires, le renforcement des capacités des ressources humaines, la mise à disposition d’intrants pedagogiques, et des cantines scolaires dans les zones ciblées les plus difficiles. Les capacités professionnelles et techniques des jeunes scolarisés, déscolarisés et non scolarisés et les adultes analphabètes seront accrues pour augmenter leurs potentiels d’accès à un emploi décent. En ce qui concerne la santé de la reproduction, la couverture adéquate en Soins Obstétricaux et Néonataux d’Urgence (SONU) et la promotion de leur utilisation seront intensifiées ainsi que l’accès des adolescentes et filles marginalisées à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive à travers la sensibilisation et l’aménagement de services conviviaux, y compris à base communautaire, fournissant des conseils de qualité.

L’avancement de l’égalié des sexes reste une pièce maitresse dans la realisation des droits des populations. C’est pourquoi le SNU mettra un accent particulier sur les actions suivantes : la lutte contre le mariage des enfants, les violences basées sur le genre y compris dans les situations d’urgence, la promotion de l’éducation des filles jusqu’au niveau secondaire, et la promotion d’une santé de la Reproduction des adolescents adaptée.

Pour ce qui concerne le mariage d’enfant, la mise en œuvre de la feuille de Gouvernement fera l’objet du cadre de collaboration du SNU, il convient de noter que malgré tous les efforts fournis par le Gouvernement du Tchad et ses partenaires, selon le dernier EDS-MICS, 68% des filles de moins 18 ans et 29% de celles de moins 15 ans sont mariées. Par ailleurs, une étude réalisée par le Ministère de la Femme de l’Action Sociale et de la Solidarité Nationale avec l’appui de l’UNICEF en 2014 a permis d’observer que le mariage est la première forme de Violences Basées sur le Genre subie par les enfants et exprimée par toutes les couches représentées dans les trois régions qui ont été évaluées (Ouaddai, Mandoul et Tandjile). Les conclusions et recommandations de cette étude ont servi de base pour faire le plaidoyer auprès des plus hautes autorités du Pays lors de la campagne nationale qui s’est tenue en mars 2015. Le résultat de ce plaidoyer a été la promulgation de la loi 029 du 21 juillet 2015 portant interdiction du mariage et l’adoption d’une feuille de route nationale de lutte contre le mariage. Mais à ce jour la Politique Nationale Genre et la Stratégie Nationale sur les Violences basées sur le Genre qui ont été techniquement validées attendent toujours une adoption officielle.

Les violences basées sur le genre et la mobilisation sociale contre elles se manifestent sous diverses formes et remontent certainement à des périodes historiques très anciennes. La fin du 20ème siècle et le début du 21ème ont vu se développer une mobilisation internationale, sans précédent contre les violences basées sur le genre.

Ainsi la lutte contre la violence basée sur le genre fait l’objet de dispositions internationales prises par les Nations-Unies et les organismes inter Africains  dont : la Convention et le Protocole Additionnel sur l’Elimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, la Déclaration des Nations-Unies sur l’Elimination de la violence contre les femmes, la Plate-forme de la conférence de Beijing de 1995 sur les violences et sur la protection des femmes, la Déclaration du Millénaire sur les formes de violences à l’encontre des femmes, la résolution des Nations-Unies sur « l’intensification des efforts pour Eliminer toutes les Formes de violences à l’Egard des Femmes », la Campagne du Secrétaire General des Nations Unies visant à l’éradication de la violence faite aux femmes d’ici 2015 et la Déclaration Solennelle sur l’Egalite de Genre en Afrique.

L’utilisation d’un tel cadre normatif pour mettre en place une approche de réponse globale contre les violences basées sur le Genre va retenir l’attention du SNU en terme d’appui au Gouvernement du Tchad.

Par rapport à l’accès à l’ecole et au maintien des filles jusqu’au niveau secondaire, il convient de noter que le faible statut de la fille lui donne un pouvoir presque nul de décision sur sa vie et son futur : la majorité d’entre elles ne participe pas aux décisions sur leur éducation, leur insertion professionnelle et de leur mariage et aussi sur leur santé.

Un accent particulier sera mis sur l’accès à l’information, l’amélioration des connaissances, des aptitudes et des pratiques des populations les plus vulnérables, notamment les enfants, les adolescents, les jeunes et les femmes, pour leur permettre de requérir les services sociaux de base, lutter contre les violences et contribuer à la consolidation de la paix.

## 2.2.3. Résultats attendus

A travers le résultat stratégique développement du capital humain, le système des Nations Unies vise une utilisation accrue des services sociaux de base de qualité, intégrés et inclusifs à travers la réalisation des principaux effets ci-dessous :

**Effet 1.** D’ici à fin 2021, les enfants d’âge préscolaire et scolaire, les jeunes et les adultes non alphabétisés les plus vulnérables des deux sexes incluant les refugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage des services de qualité d’éducation, de formation professionnelle et d’alphabétisation;

**Effet 2.** D’ici à fin 2021, les populations les plus vulnérables dont les femmes, adolescent(e)s et enfants de moins de cinq ans, incluant les refugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage les services intégrés de qualité de santé, nutrition et de bonnes pratiques d’alimentation, de prévention et traitement des maladies prioritaires notamment le VIH et le paludisme ;

**Effet 3.** D’ici à 2021, les populations vulnérables incluant les refugiés, dans les zones ciblées , utilisent de manière accrue et durable les services d’approvisionnement en eau potable, assurent un meilleur assainissement et adoptent des bonnes pratiques d’hygiène.

# 2.3. Résultat Stratégique 2. Protection sociale, gestion des crises et durabilité

Les priorités nationales ciblées sont déclinées par les orientations stratégiques du gouvernement relatives au pilier IV de la Vision 2030 visant l’amélioration de la qualité de vie des Tchadiens à travers les objectifs ci-après : réactualiser et mettre en œuvre la stratégie nationale de la protection sociale ; concevoir un dispositif de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturels ; mettre en place une politique adéquate pour l’atteinte des ODD 1, 10 et 13.

## 2.3.1. Défis

Les principaux défis relevés lors du diagnostic stratégique sont afférents à l’opérationalisation de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) ; la promotion d’une sécurité alimentaire pour un développement durable via notamment la mise en place de systèmes de production durables, la réduction des risques de catastrophes et la gestion durable de l’environnement.

La protection sociale constitue une aspiration pour les populations tchadiennes largement éprouvées dans un contexte où près d’une personne sur deux vit avec moins d’un dollar par jour. Selon l’étude sur les aspirations nationales, 87% des experts et leaders estiment que celle-ci est inexistante au Tchad. Ceci est d’autant plus vrai que la majeure partie de la population active ne bénéficie pas d’assurance sociale. En effet, en milieu urbain, les emplois occupés relèvent en majorité du secteur informel, où aucun système de protection sociale n’existe. Dans les zones rurales, plus de 80 % de la population est occupée aux travaux des champs et l’élevage.

Les catastrophes naturelles récurrentes restent également un défi majeur. Au cours des trentes dernières années, le pays a subi plus de 44 catastrophes naturelles affectant plus de 5 millions de personnes. Il s’agit principalement des innondations et des sècheresses (INFORM, Index for Risk Management). En 2014, 39% de la population s’est déclarée victime d'un choc. La sècheresse affecte principalement les populations rurales qui tirent leurs revenus de l’agriculture et de l’élevage. En 2016, environ 15% des ménages pourraient être impactés par les sècheresses. Les inondations ont notamment un impact sur l’accès des populations (y compris les femmes et les enfants) à l’eau, l’hygiene et l’assainissement, et des conséquences sur leur santé. Les inondations affectent aussi la scolarité des enfants et engendrent de nombreux abandons et échecs scolaires. Globalement, environ 9% des ménages en 2014 disent avoir été impactés par les inondations (ENSA, 2014). Dans le domaine de la prévention et gestion des risques de catastrophes, le défi sera de renforcer le cadre institutionnel et juridique, les mécanismes d’alerte précoce et de préparation à l’urgence, mais aussi la capacité des ménages à faire face aux chocs.

Les défis liés à l’environnement et à la gestion des ressources naturelles sont, entre autres, la baisse de la pluviométrie et des ressources en eau, la dégradation des terres, la perte de la biodiversité, la faible adaptation aux changements climatiques et l’ensablement des oasis. En considérant la situation des personnes déplacées et ou retournées, la question de la consommation du bois reste un défi crucial dans un contexte où le recouvrement végétal est très faible, particulièrement à l’Est du pays, terre d’accueil des réfugiés. Des sources d’énergies alternatives (cuiseurs solaires, briquettes, biogaz…) ont donc été introduites pour pallier l’exploitation des ressources ligneuses. D’autres efforts sont faits en termes de reconstitution des écosystèmes dégradés par la présence de déplacés ainsi que la promotion de pratiques de construction d’abris, soucieuses de l’environnement. Néanmoins, les problèmes liés à l’environnement dans les zones des réfugiés demeurent inquiétants car la situation demande encore des ressources énormes. Dans le domaine de la gouvernance environnementale, il existe un haut comité national de l’environnement mais qui n’est pas suffisamment opérationnel. L’absence de cadre institutionnel cohérent et d’une politique nationale de l’environnement pour un développement durable représentent un défi majeur en matière de gestion durable des ressources naturelles et de promotion de la biodiversité.

La réorientation des politiques nationales pour réduire la population en insécurité alimentaire est un enjeu pour le pays avec près de 3,4 millions de sa population en insécurité alimentaire en 2016 (Cadre Harmonisé). Ceci se confirme en considérant l’Index sur la Faim dans le monde (GHI) qui classe le pays parmi ceux à situation « alarmante » avec un index évalué à 46,4 soit l’avant dernière place en 2015. Les populations les plus affectées par l’insecurité alimentaire et nutritionnelle se trouvent dans la bande sahélienne du pays et dans les zones accueillant les réfugiés, retournés et déplacés internes. D’autres défis sont liés à l’accès au foncier, la maîtrise de la gestion de l’eau pour augmenter les rendements, l’amélioration de l’accès des producteurs aux marchés et la distribution de la production, le renforcement des capacités techniques des producteurs et la mise à disposition d’intrants appropriés.

## 2.3.2. Stratégies de coopération des Nations Unies

La protection sociale, la gestion des crises et la durabilité constituent, pour le système des Nations Unies, tout ou parties des réponses aux causes structurelles des vulnérabilités des systèmes et des communautés. Le SNU compte mettre en commun et démultiplier les efforts des agences dans l’appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et inscrit ses interventions dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et les priorités pays AGIR. Pour ce domaine de coopération, les défis sont multiples et complexes en ce qu’il pose les fondements du renforcement de la résilience en mettant en évidence les enjeux de sécurité alimentaire et de gestion des risques des crises et catastrophes, environnementaux, climatiques et socio-économiques.

Pour ce faire, le système des Nations Unies a pour cibles : les ménages y compris les ménages de réfugiés, la communauté, la société, les institutions nationales et les systèmes. Cette démarche, multi-acteurs et multi-institutions permet une approche globalisante. Le SNU privilégiera quatre (4) axes principaux : i) la protection sociale à travers la distribution alimentaire, les transferts monétaires et la promotion des filets sociaux d’une part et d’autre part, le renforcement des cadres juridiques et institutionnels de la protection sociale et de l’enfance; ii) la réduction des risques de catastrophes à travers la mise en place d’un système de gouvernance des risques et des crises, la préparation et l’apport de réponses conjoncturelle et structurelle aux crises (urgence, développement) ; et iii) le renforcement des systèmes de production agro-pastoraux et de résilience aux changements climatiques et autres défis environnementaux.

## 2.3.3. Résultats attendus

A travers le résultat stratégique protection sociale, gestion des crises et durabilité, le SNU vise, d’ici à 2021, la réalisation des effets suivants :

**Effet 4:** D’ici à fin 2021, l’Etat adopte, met en œuvre et promeut l’utilisation des systèmes de protection sociale, de protection de l’enfance, de préparation et gestion des crises et catastrophes, et de relèvement rapide

**Effet 5.** D’ici à fin 2021, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les petits producteurs, notamment les jeunes et les femmes, des régions ciblées emploient des systèmes de production durable leur permettant de répondre à leurs besoins de base, d’alimenter le marché et adoptent un cadre de vie plus résilient au changement climatique et aux autres défis environnementaux.

# 2.4. Résultat Stratégique 3. Gouvernance-paix-sécurité

Les priorités nationales ciblées sont relatives aux orientations stratégiques identifiées par le pilier I de la Vision 2030, visant la bonne gouvernance et le renforcement des capacités de l’Etat ; et la réalisation de l’ODD 16.

## 2.4.1. Défis

Le diagnostic stratégique a relevé d’importants défis en matière de gouvernance économique, administrative, démocratique, locale et en termes de pilotage du processus de décentralisation . Il a aussi mis en évidence, les défis au niveau des aspects sécuritaires et de préservation de la paix et de la cohésion sociale.

Ainsi, dans le domaine de la gouvernance économique, le diagnostic a mis en lumière que le management des institutions publiques[[2]](#footnote-2) est faible, contribuant ainsi à l’inefficience de la mise en œuvre des programmes sectoriels, facteur aggravant de la pauvreté. La récente baisse des recettes pétrolières, en 2015, a creusé le déficit budgétaire estimé à 400 milliards de FCFA[[3]](#footnote-3) entrainant un sous-financement des secteurs sociaux. Il faudrait alors une administration capable de transformer la structure de l’économie, mobiliser les ressources pour son financement et créer les conditions d’une répartition équitable des richesses.

Par ailleurs, la gouvernance administrative souffre d’une politique inefficiente de gestion de ressources humaines, matérielles et financières, l’absence d’outils de gestion de l’administration et une faible culture de gestion axée sur les résultats. Au plan sécuritaire et de consolidation de la paix inter et intra-communautaire, les défis résident dans l’existence de conflits fréquents, tant en milieu urbain que rural qui fragilisent la sécurité des personnes et des biens. Aussi, la présence de mines et munitions non explosées dans certaines régions, ainsi que des armes de petit calibre en circulation dans le pays, du fait des multiples conflits, constituent un autre facteur aggravant. A cela s’ajoutent les menaces de la secte Boko-Haram sur le plan intérieur et sous régional ainsi que l’existence des foyers de tensions dans les pays voisins. Le développement du terrorisme international constitue également une autre forme de menace. En matière de gouvernance locale et de décentralisation, le diagnostic a relevé une incapacité des collectivités territoriales décentralisées (CTD) à délivrer des services publics de qualité, une mise en œuvre insuffisante de la politique de décentralisation notamment le transfert de compétences aux CTD et le partenariat avec l’administration décentralisée.

Le gouvernement tchadien a besoin d'intensifier ses efforts dans la ratification d’autres conventions internationales et régionales dont il n’est pas encore partie. Ces conventions sont relatives aux droits civils et il peut être citer entre autres : le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la convention internationale pour la protection des personnes contre les disparitions forcées, la convention relative aux droits des personnes handicapées, le rotocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille(CTM),deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international.

Pour ce qui est des documents et politiques déjà élaborés comme la politique nationale Genre ou le plan national des droits de l'Homme, le plaidoyer doit être intensifié pour leur adoption et leur mise en œuvre effective. Les structures nationales mises sur pied pour la promotion et la protection des droits de l'homme et du Genre ont également besoin d'un accompagnement et d’un appui technique important dans leur organisation et l’application du cadre normatif qui les régit. Les structures non gouvernementales comme les organisations de la société civile doivent aussi bénéficier des mêmes soutiens pour le renforcement de leurs capacités afin de mieux accomplir leur mission.

Dans le contexte de l’accès universel à la justice, le non-respect des droits humains, notamment les droits de la femme et de l’enfant et ou l’ignorance des lois restent un défi majeur. La persistance de certaines pesanteurs socioculturelles et des pratiques culturelles néfastes exigent des efforts encore plus soutenus afin d’aider progressivement à un changement de comportement et social. L’absence ou l’éloignement de structures judiciaires (en moyenne 25 à 120 kilomètres) pose un défi majeur à la protection des réfugiés. Ces défis amènent les réfugiés à recourir à des mécanismes communautaires et traditionnels pour régler des crimes tels que le viol. Or, de telles pratiques génèrent l’impunité des auteurs.

## 2.4.2. Stratégies de coopération des Nations Unies

La stratégie de coopération des Nations Unies pour améliorer la gouvernance sera axée autour de  la réforme des cadres juridiques et institutionnels, le plaidoyer pour l’adoption/la ratifcation de conventions internationales strategiques pour le developpement du Tchad, le renforcement des capacités techniques, l’amélioration de la qualité de l’offre des services publics, le renforcement des capacités de la société civile pour l’exercice du contrôle citoyen, l’amélioration de la transparence des opérations publiques, une réelle mise en œuvre transversale du genre dans les politiques publiques et une attention particulière pour des actions ciblées pour renforcer l’égalité entre les hommes et les femmes, le ciblage spécifique des communes dans le cadre de la décentralisation et le renforcement du dialogue politique.

Dans le domaine de la gouvernance démocratique, les orientations sont relatives à la mise en place des conditions d’alternance et de gestion transparente des pouvoirs ; le renforcement des capacité des organisations de la société civile pour un meilleur dialogue social ; l’effectivité de la séparation des pouvoirs et la garantie des possibilités d’une alternance réelle, de liberté de la presse publique et privée et le respect des libertés individuelles et collectives des populations.

Dans le domaine de la justice, la vulgarisation des lois majeures, telles que celle sur le mariage des enfants, represente un axe prioritaire. En matière de lutte contre les VBG, la stratégie consistera : i) au renforcement de la communication pour le changement de comportement avec l’implication des leaders traditionnels et religieux pour la prévention, la protection et la réponse aux VBG et la promotion de l’initiation sans excision ; ii) à la mobilisation sociale, et au dialogue communautaire pour l’abandon des MGF et le mariage des enfants et iii) aux plaidoyers pour l’adoption des lois, politiques et conventions relatives au genre et à l’autonomisation des femmes et des filles et iv) l’appui à la mise en œuvre du code pénal révisé. Des bureaux d’assistance juridiques et de conseils seront mis en place à plus grande échelle pour améliorer l’accès des populations vulnérables à la justice.

En matière de sécurité, les priorités stratégiques sont axées sur l’investissement au niveau communautaire dans la promotion du dialogue interreligieux et de l’implication des leaders religieux dans la cohésion sociale et le renforcement de la paix, la maîtrise du grand banditisme dans les villes et les campagnes, et la mise en place des mécanismes de prévention et de réponse aux violations graves des droits des enfants et des femmes. Par ailleurs, des actions seront nécessaires en matière de promotion de la jeunesse dans le contexte de lutte contre la radicalisation, pour contrecarrer le phénomène d’enrôlement massif des jeunes dans les sectes terroristes et éviter de fragiliser le climat de paix et de stabilité sociale. Il s’agira à un tel niveau de promouvoir la mise en place de plateformes de dialogue et d’échanges pour les jeunes, la redynamisation et l’extension à grande échelle des initiatives pilotes sur les comités locaux de paix facilitant les consultations entre les leaders communautaires, les dépositaires de la tradition, l’administration locale avec une forte représentativité des jeunes des deux sexes, pour leur donner la possibilité de s’exprimer librement sur leurs préoccupations du moment et leurs aspirations futures. Des partenariats intergénérationnels peuvent ainsi être noués et promus au niveau intra et inter communautaire pour la mise en place d’initiatives de développement encourageant une occupation massive des jeunes (centre de formation et de développement communautaire, travaux d’intérêt communautaire, petits métiers dans l’artisanat, mécanique, élevage, agriculture, collecteurs d’eau, etc.), dans l’optique de réduire les risques de radicalisation observée au niveau de certains jeunes de la région du Lac, enrôlés dans les groupes terroristes.

S’agissant de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale au niveau national, il s’agit d’appuyer les institutions de la République et autres cadres nationaux mandatés à cet effet (Médiature, Cadre National du Dialogue Politique, etc.), pour mieux remplir leur mission de veille stratégique, d’appuis conseils, de sensibilisation et de promotion des dialogues intercommunautaires en mettant à contribution les leaders traditionnels et religieux. Au niveau décentralisé, un accompagnement sera apporté pour la mise en place des comités locaux de paix dans le contexte des zones post-conflits ou à risques de conflits.

En matière de gouvernance économique[[4]](#footnote-4), les actions prioritaires porteront sur l’accompagnement dans la mise en place des outils et mécanismes en matière de planification stratégique, de mobilisation et de gestion rationnelle et équitable des finances publiques, de suivi et d’évaluation des politiques publiques.

Dans le cadre de la gouvernance administrative, le SNU appuiera le gouvernement dans la mise en place d’outils et d’instruments de gestion de l’administration, de suivi et évaluation des plans et programmes, avec un accent sur la gestion axée sur les resultats et la modernisation de l’état.

## 2.4.3. Résultats attendus

A travers le résultat stratégique protection sociale, gestion des crises et durabilité, le SNU vise, d’ici à 2021, la réalisation des effets suivants :

**Effet 6.** D’ici à fin 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l’Etat de droit, la cohésion sociale et l’utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés

**Effet 7.** D’ici à fin 2021, l’Etat met en œuvre une politique nationale de développement impulsant une croissance inclusive engendrant la création d'emplois et d'opportunités notamment en faveur des jeunes et des femmes y compris les réfugiés.

# 2.5. Rôles des agences

Les agences des Nations Unies, participantes à la mise en oeuvre de l’UNDAF 2017-2021, ont pour rôles : i) l’appui institutionnel au gouvernement pour le développement des politiques et législations adaptées dans les secteurs d’interventions identifiés ; ii) la mobilisation des ressources financières, matérielles et techniques pour le fonctionnement des services ciblés; iii) la communication et le plaidoyer au profit des communautés ; iv) le ciblage différencié pour la prise en compte des plus vulnérables : femmes, enfants, jeunes et adolescents y compris dans les situations d’urgence ; v) le développement de partenariats stratégiques en vue d’améliorer la gouvernance ; vi) l’appui-conseil au gouvernement et aux structures déconcentrées et décentralisées et vii) l’accompagnement de l’Etat dans l’exercice de ses fonctions régaliennes.

## Hypothèses et risques

L’UNDAF 2017-2021 sera mis en œuvre dans un contexte de planification maîtrisée, dans la mesure où le Tchad a adopté une Vision de développement à long terme visant l’émergence du pays. De fait, la volonté politique pour amorcer ce processus constitue un momento à saisir par le SNU pour un partenariat stratégique et un dialogue prospère pour la mise en œuvre de l’UNDAF. Au niveau des communautés ciblées, le changement de comportement et la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes constituent des pré-requis pour la réalisation des effets attendus de l’UNDAF. Une autre hypothèse de taille reste la question de la mobilisation conséquente des ressources pour le financement des actions de développement.

Les principaux risques identifiés au Tchad sont relatifs aux aléas climatiques et catastrophes naturelles, à la sécurité, à l’économie et aux épidémies. Sur le plan des aléas climatiques et catastrophes naturelles, le régime des précipitations est très instable d’une année à l’autre ainsi que d’une région à l’autre entrainant soit des sécheresses, soit des inondations. Les unes et les autres ont un lourd impact sur les populations : perte de la production agricole et insécurité alimentaire, augmentation de la malnutrition aigüe, augmentation des prix sur les marchés, endettement, exode rural, hausse de la mortalité (humaine et animale), problème d’accès à l’eau, augmentation de la mortalité et de la morbidité), épizooties, perte des stocks alimentaires et biens et insécurité alimentaire et nutritionnelle, submersion des pâturages et terres arables, enclavement, hausse des prix ; etc.

Au plan des épidémies, la population tchadienne reste très exposée et la réduction des risques sanitaires n’a pas encore atteint un niveau acceptable, avec la persistance de maladies transmissibles présentant un potentiel de 74 % de charge de morbidité, un ratio supérieur à la moyenne africaine (71 %). Les épidémies de choléra et de méningite y sont aussi récurrentes, et touchent en majorité les plus vulnérables.

Sur le plan de la sécurité, le Tchad fait face à la montée du terrorisme exercé par Boko Haram qui a occasionné des déplacements de milliers de personnes autour du bassin du Lac Tchad avec comme conséquences l’augmentation de la vulnérabilité des ménages, les tensions entre communautés liées essentiellement à la forte pression sur les ressources nationales. Çà et là, il est fréquemment relevé des actes de banditisme. Les risques sécuritaires présentent un impact certain sur la délivrance des services au profit des communautés notamment pour les activités impliquant les staffs UN.

Au plan économique, la diminution des ressources tirées du pétrole, la très forte diminution du commerce transfrontalier, la pauvreté chronique de ménages constituent autant d’éléments aggravants dans un contexte où plus de la moitié de la population vit en deçà du seuil de pauvreté.

L’analyse des risques montre que celles-ci par leur fréquence et leur impact ont des conséquences désastreuses sur la situation du pays. Dans le cadre de ce cycle UNDAF, des mesures de mitigation sont ainsi prises dont : i) la mise en place d’une stratégie de réduction des risques de catastrophes ; ii) l’amélioration de l’accès à l’eau, l’hygiène et l’assainissement ainsi que les campagnes de vaccination ; iii) la conduite de l’analyse de criticité des programmes et la mise en œuvres des recommandations qui en sont issues dans la région du Lac.

Ces mesures devront permettre d’atténuer les risques identifés en fonction de leur ampleur et de leur étendue sur le territoire national car, à grande échelle, ces risques sont difficilement maitrisables et commanderont indubitablement la mise en œuvre d’actions humanitaires et d’urgences.

## Ressources

Les ressources financières indicatives ont été inscrites dans le cadre budgétaire commun (voir annexe 1). Il en ressort que l’Equipe de Pays compte financer l’UNDAF pour un montant de ressources programmables de 1 315 689 575 USD dont 166 718 614 USD déjà disponibles.

A l’horizon 2021, le volume des ressources programmables est réparti comme suit, par résultat stratégique : i) Développement du capital humain 549 540 428 USD soit 42% ; ii) Protection, gestion des crises et durabilité 706 513 306 USD soit 54% et enfin, gouvernance, paix et sécurité 59 635 841 soit 4%.

## Mécanismes de coordination

S’inscrivant dans le « Delivering as One », le système des Nations Unies, en étroite collaboration avec le gouvernement, s’engage à appliquer les procédures opérationnelles standards en appui à la mise en œuvre de l’UNDAF. Le SNU entend ainsi mettre en œuvre : i) un programme commun ; ii) un cadre budgétaire commun de programmation sans toutefois souscrire à un fonds commun ; iii) une stratégie conjointe des opérations ; iv) une stratégie conjointe de communication et v) un cadre de leadership partagé.

En soutien à la mise en œuvre du programme commun, une attention particulière sera accordée à la mise en place des groupes de résultats. Les leçons tirées de l’analyse des mécanismes de coordination existant à travers le SNU permettront de créer les liens entre les mécanismes issus de l’humanitaire et du développement, enrayer les doublons et renforcer les synergies y compris au niveau régional. Un cadre budgétaire commun a ainsi été évalué et intégré dans l’UNDAF. L’Equipe de Pays se réserve le droit de développer des fonds communs en soutien à des initiatives conjointes spécifiques, et le cas échéant, à mettre en place les mécanismes de coordination appropriés en relation avec le MPTF. La formulation d’une stratégie conjointe des opérations permettra d’améliorer les résultats de développement, réduire les coûts de transaction, améliorer la qualité des services opérationnels et enfin renforcer la transparence et la redevabilité. La stratégie conjointe de communication permettra d’assurer la visibilité du SNU au niveau du Tchad et de renforcer le plaidoyer. Enfin, le leadership partagé au sein du système du Coordonnateur Résident permettra, à chacune des agences de soutenir et d’endosser les messages clés du SNU au Tchad.

Sur cette base, les principaux mécanismes de coordination qui seront déclinés au cours de ce cycle sont : i) un comité de pilotage ; ii) un groupe de résultats ainsi que des sous-groupes thématiques; et enfin iii) les groupes mandataires.

Le comité de Pilotage : au niveau politique et stratégique, un comité national conjoint de pilotage sera mis en place. Ce comité, co-présidé par le Coordonnateur Résident et le Premier Ministre, est constitué des chefs d’agence, des ministres sectoriels désignés par le gouvernement, et les partenaires techniques et financiers en tant qu’observateurs. Ce comité a pour mission : i) orienter et superviser la mise en œuvre du programme commun en s’assurant que celui-ci reste aligné sur les priorités nationales et que la programmation est axée sur des indicateurs vérifiables ; ii) superviser et approuver les plans de travail annuels et les rapports annuels ; iii) conseiller et orienter l'évaluation du programme commun et superviser la mise en œuvre des recommandations y découlant; et iv) veiller à ce que les gaps de financement et l'évolution des priorités de programmation soient conséquemment adressés.

Le groupe des résultats : au niveau technique, un groupe chargé de la mise en œuvre et de la gestion des résultats sera mis en place. Ce groupe assurera le leadership technique de la mise en œuvre de l’UNDAF et aura pour responsabilités de décliner annuellement les résultats identifiés en plans de travail réalistes, précisant les ressources allouées, les délais et les indicateurs de suivi. Ce groupe devra rassembler les responsables des programmes des agences au plus haut niveau et bâti autour du groupe de gestion des programmes (PMT) déjà existant. Toujours au niveau technique, des sous-groupes thématiques seront mis en place et corrélés aux effets UNDAF identifiés. Ces groupes sont composés des chefs d’agences et chargés de programmes des Nations Unies, des fonctionnaires du gouvernement et des autres partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre de l’UNDAF.

Les groupes mandataires qui seront mis en place sont : le groupe de communication des Nations Unies (UNCG) et le groupe des Opérations des Nations Unies (OMT). L’UNCG a pour responsabilités, l’opérationnalisation de la stratégie de communication des Nations Unies. Ce groupe sera présidé par un chef d’agence et regroupera les chargés de communication de toutes les agences et devra promouvoir la visibilité des interventions du SNU au Tchad.

Le groupe des opérations devra aussi s’assurer de la mise en œuvre de la stratégie conjointe des opérations (BoS) du SNU. Il sera présidé par les chefs des opérations désignés des agences et reportera directement à l’Equipe de Pays.

## Suivi et évaluation, Communication et Gestion des connaissances

# 6.1 Suivi et évaluation

Le système de suivi et évaluation vise à permettre à l’Equipe de Pays et à ses partenaires d’assumer leur redevabilité et à mesurer les résultats accomplis dans la mise en œuvre de l’UNDAF ainsi que la contribution de ce cadre au plan national, à l’agenda 2063 et aux ODD. Le système de suivi et évaluation est fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats et adossé au système national de suivi et évaluation. Pour ce faire, le SNU assurera le renforcement des capacités des dispositifs nationaux.

Le système de suivi et évaluation de l’UNDAF est fondé sur le tryptique suivi, enquêtes et évaluation. Le suivi de l’UNDAF est réalisé annuellement et inclut les revues semestrielles et annuelles conjointes SNU-gouvernement. Ces revues conjointes ont principalement pour intérêts de mesurer les progrès enregistrés, favoriser les échanges entre toutes les parties prenantes du processus et nourrir le cycle de programmation. Ces dernières sont inclusives et conduites sous le leadership du comité national conjoint de pilotage. Le suivi de l’UNDAF repose aussi sur la production de rapports thématiques élaborés sur la base des enquêtes quantitatives et qualitatives, qui permettent de renseigner le cycle de vie de ce programme dont : i) le rapport annuel sur les ODD ; ii) les rapports aux organes des traités et le suivi des recommandations des rapports à ces organes et traités ; iii) l’analyse de la situation des femmes et des enfants et iv) le rapport sur l’Etat de la population. D’autres rapports spécifiques peuvent être commandités au cours du cycle de l’UNDAF, le cas échéant.

S’agissant des enquêtes prévues dans le cadre du système de suivi et évaluation, elles ont essentiellement trait à la MICS et à l’EDST-MICS au niveau national. Elles sont complétées par des enquêtes spécifiques telles que l’enquête auprès des ménages sur l’utilisation des SSR (services de santé de la reproduction) et le mariage des enfants, l’enquête sur la sécurisation des produits de la santé de la reproduction (SPSR) et les enquêtes sur la sécurité alimentaire et la nutrition (SMART, ENSA, EFSA, etc.).

Quant aux évaluations, elles incluent l’évaluation finale à l’an 4 de la mise en œuvre de l’UNDAF et les évaluations thématiques. L’évaluation finale est un exercice mandataire prescrit par les directives et porte sur les résultats globaux obtenus afin d’en tirer les leçons et d’établir les meilleures pratiques. Les évaluations thématiques constituent une opportunité pour l’Equipe de Pays en partenariat avec le gouvernement de conduire des analyses sur des aspects spécifiques d’intérêt général.

Le groupe suivi et évaluation apporte un appui au groupe des résultats et au groupe de gestion des programmes et veille au respect du calendrier de suivi de la mise en œuvre de l’UNDAF (Voir annexe 2).

# 6.2. Communication

La communication conjointe prônée dans le cadre du Delivering as One vise à positionner le système des Nations Unies comme une entité parlant d’une « Seule Voix » en vue de promouvoir les idéaux, les valeurs et la charte des Nations Unies. Dans le cadre du présent cycle UNDAF, la communication conjointe est portée par les axes stratégiques suivants : i) le renforcement de la communication interne en vue, d’une part, de forger une identité commune et assurer l’adhésion du personnel aux principes du DaO et d’autre part d’instaurer une collaboration permanente avec les bureaux de communication des agences au niveau régional et international ; ii) la promotion et la vulgarisation des Objectifs de Développement Durable ; iii) la promotion des outils de communication pour le développement (C4D) en lien avec la lutte contre les inégalités notamment envers les femmes, les enfants et les personnes les plus vulnérables, y compris les personnes déplacées (réfugiés, déplacés internes et retournés) ; le mariage précoce ; la promotion de l’alphabétisation, de l’éducation, de l’accès à l’emploi pour les jeunes ; l’utilisation des services de santé intégrés, spécialement dans la prévention du VIH ; la protection sociale, la protection de l’enfance, la gestion des risques de catastrophes, le renforcement des systèmes de production durables ; la protection de l’environnement ; la promotion des droits de l’homme et enfin ; iv) la promotion de la visibilité des résultats de l’UNDAF à destination de tous les acteurs du développement. L’opérationnalisation de la stratégie est réalisée à travers la formulation et la mise en œuvre d’un plan d’action annuel.

# 6.3. Gestion des connaissances

La gestion des connaissances constitue un moyen de : i) capitaliser l’expérience du processus de formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation de l’UNDAF, ii) générer des connaissances pour diffusion et utilisation par les différentes parties prenantes, iii) nourrir la stratégie de communication ; iv) faciliter la stratégie de mobilisation des résultats et renforcer le système de rapportage.

## Mobilisation des ressources

Dans un contexte de raréfaction des ressources au niveau mondial accentuée par les baisse des recettes pétrolières qui représentent environ 70% du budget de l’Etat tchadien, la mobilisation de ressources constituera un facteur clé de succès pour la mise en œuvre de l’UNDAF 2017-2021. Elle se fera sous le leadership du Gouvernement et s’appuiera sur la politique nationale de l’Aide au développement. Les instruments à promouvoir, pour ce faire, sont : l’appui à l’organisation de tables rondes et consultations sectorielles ou thématiques, le plaidoyer, l’identification de programmes conjoints, ainsi que la facilitation et l’appui à l’accès aux mécanismes de financement novateur. Un plan de partenariat accompagnera la stratégie pour renforcer les synergies au niveau national. Des initiatives conjointes de mobilisation de ressources seront développées et mises en œuvre, y compris au sein du SNU.

## 

## Annexe 1. Matrice des résultats Plan Cadre des Nations Unies (UNDAF) 2017-2021

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Priorités et Objectifs nationaux pour le développement /ODD/*VISION 2030 : Piliers III.2*** *Capital Humain****, III.5.*** *Démographie****; Questions transversales*** *IV.3 Jeunesse****;* ODD 2.**Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ; **ODD3**. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous et à tous les âges ; **ODD4.** Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d’équité et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie ; **ODD5**. Réaliser l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; **ODD6.** Garantir l’accès de tous à des services d’approvisionnement en eau et d’assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Résultat Stratégique 1. Développement du Capital Humain** | | | | | | | | | | |  |  |  |  | |
| **Résultats** | | **Indicateurs** | | | | **Référence** | | **Cible** | | **Moyen de vérification** | **Partenaires UN** | **Total** | **Dispoponible** | **A mobiliser** | |
| **Effet 1.** D’ici 2021, les enfants d’âge préscolaire et scolaire, les jeunes et les adultes non alphabétisés les plus vulnérables des deux sexes incluant les refugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage des services de qualité d’éducation, de formation professionnelle et d’alphabétisation | | * Taux brut de scolarisation au préscolaire | | | | * 2,8% (T) * 2,9%(G) * 2,8%(F) | | * 5% (T) * 5,2%(G) * 4,8%(F) | | * Annuaires statistiques * Enquêtes ménages * Rapports d’évaluation * RESEN |  |  |  |  | |
| * Taux de rétention au primaire | | | | * 41% (G) * 30% ( F) | | * 60%(G) * 60%( F) | |  | **119 909 439** | **9 902 746** | **110 006 693** | |
| * Taux Net de Scolarisation au primaire (Parité) | | | | * 55% (T)- * X%(G) * Y%(F) | | * 70% (T) * X’%(G) * Y’%’(F) | |
| * Taux d’achèvement du primaire | | | | * 46% (T) * X%(G) * Y%(F) | | * 51% (T) * X’%(G) * Y’%’(F) | |
| * Taux d'alphabétisation des adultes | | | | * 23% * X%(H) * Y’%’(F) | | * 26% * X’%(H) * Y’%’(F) | |
| * Ratio d’eleves inscrits dans l’enseignement technique en rapport a ceux inscrits dans l’enseignement secondaire | | | | * 2 | | * 1 | |
| * Pourcentage d’enfants scolarisés en situation humanitaire | | | | * 57% | | * 100% | |
| * Proportion d’écoles en zone d’insécurité alimentaire bénéficiant d’un programme d’alimentation scolaire | | | | 13% | | 53% | |
| **Effet 2.** D’ici 2021, les populations les plus vulnérables dont les femmes, adolescent(e)s et enfants de moins de cinq ans, incluant les refugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage les services intégrés de qualité de santé, nutrition et de bonnes pratiques d’alimentation, de prévention et traitement des maladies prioritaires notamment le VIH et le paludisme | | * Pourcentage des enfants de moins d’un an complètement vaccinés | | | | * 17% | | * 70% | | * Rapport d’enquêtes de couverture vaccinale * MICS/EDS * Rapport d’enquête SONU * Rapport Centre National de Traitement des Fistules * Rapports d’activité des structures sanitaires/DSIS * Enquires de séroprévalence * Enquêtes de couverture des programmes PCIMA | **PTF**  Financement  **ONG**  Mise en œuvre | **400 878 238** | **72 297 500** | **328 580 738** | |
| * Taux d’accouchement assisté par du personnel qualifié | | | | * 34% | | * 70% | |
| * Taux de consultations prénatales | | | | * 64% | | * 100% | |
| * Taux de consultation postnatale | | | | * 18% | | * 75% | |
| * Taux de prévalence du VIH | | | | * 1,6% | | * 1% | |
| * Taux de prévalence du VIH chez les jeunes de moins 25 ans | | | | * 2,3% | | * 1,7% | |
| * Proportion de femmes enceintes sous ARV | | | | * 25% | | * 60% | |
| * Proportion de femmes enceintes sous TPI (traitement préventif intermittent du paludisme) | | | | * 26% | | * 85% | |
| * Proportion des enfants de moins de 5 ans dormant sous MILDA. | | | | * 26% | | * 85% | |
| * Taux de prévalence contraceptive(TPC) | | | | * 46% | | * 80% | |
| * Besoins non satisfaits en Planing Familial | | | | * 5% | | * 17% | |
| * Pourcentage des adolescents qui utilisent les standards de services adaptés de SSR et de VIH. | | | | * 23% | | * 50% | |
| * Taux d’allaitement exclusif (enfants 0-5 mois) | | | | * 5% | | * 20% | |
| **Effet 3**. D’ici 2021, les populations vulnérables incluant les refugiés, dans les zones ciblées , utilisent de manière accrue et durable les services d’approvisionnement en eau potable, assurent un meilleur assainissement et adoptent des bonnes pratiques d’hygiène | | * Pourcentage de la population utilisant l’eau potable en eau de boisson | | | | * 56% | | * 80% | | Rapports MICS, JMP, GLASS, Rapports annuels | **BAD, UE, AFD, DDC, ONG**   * Financement des projets et programmes * Appui/conseil technique * Mise en œuvre des projets et programmes | **28 752 751** | **5 245 000** | **23 507 751** | |
| * Proportion des populations qui pratiquent la défécation à l’air libre | | | | * 76% | | * 50% | |
| * Pourcentage des personnes affectées par des urgences qui ont accès en permanence à l’eau potable et à l’assainissement de base selon les standards SPHERE | | | | * 55% | | * 75% | |
| * Existence d’un cadre opérationnel et coordination technique Etat et partenaires | | | | * 0 | | * 1 | |
| **Priorités et Objectifs nationaux pour le développement / ODD:** **VISION 2030** – **Piliers 3.** Croissance Economique et la Lutte contre la Pauvreté, **6.** Cohésion sociale Questions transversales **3** Jeunesse; **ODD1.** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde; **ODD10**. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein | | | | | | | | | | | | | | |
| **DC 2. Protection sociale, Durabilité et Gestion des Crises** | | | | | | | | | | |  |  |  |  |
| **Résultats** | | | **Indicateurs** | | **Réf.** | | | **Cible** | **Moyen de vérification** | | **Rôles des partenaires** | **Total** | **Dispoponible** | **A mobiliser** |
| **Effet 4:** D’ici 2021, l’Etat adopte, met en œuvre et promeut l’utilisation des systèmes de protection sociale, de protection de l’enfance, de préparation et gestion des crises et catastrophes, et de relèvement rapide | | | * Pourcentage de personnes vivant dans un ménage couvert par au moins un programme du socle de protection sociale, incluant l'éducation et la santé (selon l'âge, le sexe, le statut économique, l'origine, lieu de résidence, le handicap et l'état civil) | | * ND | | | * Accroissement 10% | * Données INSEED/enquêtes EVST/SISAAP/ * CASAGC/ * Annuaires statistiques * ECOSIT4/ Enquetes de vulnerabilité | | * B.M., BAD et UE: * Financement, * mise à disposition de ressources financières * Assistance technique * Appui budgétaire | **489 187 139** | **11 255 000** | **477 932 139** |
| * Adoption d’une loi sur la resilience et la gestion des risques | | * 0 | | | * 1 |
| * Pourcentage des cas refférés de la violence sexuelle et VBG contre les femmes et les enfants qui sont sanctionnés | | * 0 | | | * 60 |
| * Taux d’excision dans les regions d’intervention | | * 38%, | | | * 34% |
| * Pourcentage d’adolescentes âgées de 20-24 mariées avant l’age de 18 ans | | * 68% | | | * 38% |
| * Nombre de centres intrégrés de prise en charge de VBG fonctionnels | | * 0 | | | * 3 |
| * Existence d’un Plan national de contingence régulièrement mis à jour | | * 0 | | | * 1 |
| **Effet 5.** D’ici à fin 2021, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les petits producteurs, notamment les jeunes et les femmes, des régions ciblées emploient des systèmes de production durable leur permettant de répondre à leurs besoins de base, d’alimenter le marché et adoptent un cadre de vie plus résilient au Changement Climatique et aux autres défis environnementaux. | | | * Pourcentage de producteurs ayant accès aux informations générées par le système d’alerte précoce et les systèmes d’information sur la sécurité alimentaire | | * **25%** | | | * **75%** | * Enquête des ménages dans les zones cibles * Rapports de suivi-évaluation * Rapport de l’Observatoire de l’Habitat et du Développement Urbain (OHDU) | | PTF  Financement  ITC  Financement, Assistance technique  Gouvernement et ONG  Mise en œuvre, coordination | **217 326 167** | **34 542 868** | **182 783 299** |
| * Nombre de producteurs et éleveurs qui adoptent les techniques de production végétale et animale appropriées | | * **10000** | | | * **50000** |
| * Proportion de la production écoulée via les marchés | | * **10%** | | | * **40%** |
| * Taux de pénétration des établissements de Micro Finance (EMF) | | * 2% | | | * 7% |
| * Pourcentage de ménages ayant accès aux Services Energétiques Modernes (selon le sexe du chef de ménage) | | * 2% | | | * 10% |
|  |  |  |
| **Priorités et Objectifs nationaux pour le développement : VISION 2030. Pilier 1.** Bonne Gouvernance et Renforcement des Capacités de l’Etat **ODD13.**Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions; **ODD 5** : Réaliser l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;**ODD 8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; **ODD16** : Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l’accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes | | | | | | | | | | | | | | |
| **DC 3. Gouvernance –Paix –Sécurité** | | | | | | | | | | |  | **Ressources** | | |
| **Résultats** | **Indicateurs** | | | **Référence** | | **Cible** | **Moyen de vérification** | | | | **Rôles des partenaires** | **Total** | **Disponible** | **A mobiliser** |
| **Effet 6.** D’ici 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l’Etat de droit, la cohésion sociale et l’utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés | * Indice de perception de la gouvernance | | | **22** | | **30** | * Rapport Banque Mondiale * Rapport CNIE * Enquêtes INSEED/EDS/MICS | | | | **Gouvernement**   * Planification * Plaidoyer * Suivi et évaluation   **Société Civile**   * Veille citoyenne * Plaidoyer * Information * Partenariat | **48 542 237** | **24 435 500** | **24 106 737** |
| * Pourcentage des recommandations de l’Examen périodique universel (EPU) acceptés et mises en œuvre | | | **60%** | | **80%** |
| * Taux de participation aux élections (H/F) | | | **76%** | | **85%** |
| * Taux d’enregistrement des naissances | | | **12%** | | **50%** |
| * proportion de recours résolus par la Médiature | | | * 0 | | * 50% |
| * Proportion de médiateurs communautaires formés set opérationnels | | | * 0 | | * 30% |
| * Proportion d’élèves ambassadeurs de paix formés et opérationnels dans les écoles | | | * 0 | | * 20% |
| * Proportion de femmes candidates aux scrutins électoraux aux niveaux local et national | | | * 10% | | * **30%** |
| * Nombre d’emplois nouveaux créés pour les 18-30 ans des 2 sexes, dans les zones fragiles de faible sécurité (Lac Tchad, frontières RCA et Soudan) | | | * **0** | | **1500 dont 50% de femmes** |
| * Degré selon lequel les mécanismes de médiation et de paix (Médiature, CLP) indiquent une amélioration de leurs capacités de résolution des disputes et d’atteinte de consensus | | | * **1** | | * **3** |
|  | | | |
| **Effet 7.** D’ici à fin 2021, l’Etat met en œuvre une politique nationale de développement impulsant une croissance inclusive engendrant la création d'emplois et d'opportunités notamment en faveur des jeunes et des femmes y compris les réfugiés | * Taux de financement du PAP/Plan quinquennal 2016-2020 par le Budget national | | | * 70% | | * 90% | * LdF et budget (fréquence annuelle) * Ecosit/EDS/inseed (3 à 5 ans) * Sondages/Inseed * Rapport d'activités (M/justice; ONAPE) * MAT/UH | | | | **Gouvernement**   * Planification * Plaidoyer * Suivi et évaluation   **Société Civile**   * Veille citoyenne * Plaidoyer * Information * Partenariat | **11 093 604** | **9 040 000** | **2 053 604** |
| * Taux de sous-emploi chez les jeunes (formel et informel) (sexe, Age, groupes vulnérables, milieux, sexe) | | | * 34% | | * 25% |
| * Taux d’emplois (formel et informel) (sexe, Age, groupes vulnérables, milieux, sexe) | | | * 78% | | * 85% |
| * Taux moyen d’execution des budgets des secteurs socaux | | | * 70% | | * 90% |

## Annexe 2 : Calendrier de suivi et évaluation UNDAF 2017-2021

| Activités |  | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Agence Lead | Coût annuel | Unités | Total |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Suivi |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | Revue annuelle UNDAF | X | X | X | X | X | RCO | 20 000 | 4 | 80 000 |
| Missions conjointes de suivi | X | X | X | X | X | RCO | 10 000 | 5 | 50 000 |
| Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) | x |  | x |  | x | PNUD | 25 000 | 3 | 75 000 |
| Rapport National de progrès sur les ODD | x | x | x | x | x | PNUD | 20 000 | 3 | 60 000 |
| Rapport JMP (WASH) | X | X | X | X | X | UNICEF-OMS | 20 000 | 5 | 100 000 |
| Analyse de la situation des femmes et des enfants |  | X |  | X |  | UNICEF | 20 000 | 2 | 40 000 |
| Rapports aux organes des traités | X | X | X | X | X | OCHDH | 30 000 | 5 | 150 000 |
| Suivi des recommandations des rapports aux organes et traités | X | X | X | X | X | OCHDH | 5 000 | 5 | 25 000 |
| Etat de la population | X | X | X | X | X | UNFPA | 150 000 | 5 | 750 000 |
| Rapport de l’état du système éducatif national |  |  | X |  |  | UNESCO | 50 000 | 1 | 50 000 |
| S/Total |  |  |  |  |  |  |  |  |  | 1 380 000 |
| Enquêtes |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | MICS | X |  |  |  |  | UNICEF | 500 000 | 1 | 500 000 |
| EDST-MICS |  |  |  | X |  | UNFPA | 500 000 | 1 | 500 000 |
| Enquête statistique secteur Education/Alphabétisation |  |  |  |  |  | UNESCO |  |  |  |
| Enquête auprès des ménages sur l’utilisation des SSR et mariage des enfants |  |  | X |  |  | UNFPA | 200 000 | 1 | 200 000 |
| Enquête sécurisation des produits de la Santé de la Reproduction (SPSR) | X | X | X | X | X | UNFPA | 200 000 | 5 | 1 000 000 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Enquête SMART | X | X | X | X | X | UNICEF | 320 000 | 5 | 1 600 000 |
| Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire (ENSA) | X | X | X | X | X | PAM |  |  | 200 000 |
| Emergency Food Security Assessement (EFSA)/ Enquête sur la sécurité alimentaire d’urgence |  | X |  | X |  | PAM |  |  | 200 000 |
| S/Total |  |  |  |  |  |  |  |  |  | 4 200 000 |
| Evaluation |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | Evaluation finale UNDAF |  |  |  | X |  | RCO/ UNCT | 50 000 | 1 | 50 000 |
|  | Evaluation du système national d’évaluation | X |  |  |  |  | UNICEF | 1 000 000 | 1 | 1 000 000 |
|  | Evaluation de la contribution du programme Education à la mise en œuvre du PDDE |  | X |  |  |  | UNICEF | 1 050 000 | 1 | 1 050 000 |
|  | Evaluation de la réponse du SNU au mariage des enfants |  |  | X |  |  | UNICEF | 450 000 | 1 | 450 000 |
|  | Evaluation de la réponse du SNU aux urgences humanitaires |  | X |  |  |  | UNICEF | 550 000 | 1 | 550 000 |
| S/Total |  |  |  |  |  |  |  |  |  | 3 100 000 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Total |  |  |  |  |  |  |  |  |  | 8 680 000 |

## Annexe 3. Clauses Légales

1. **Partenariats, valeurs et principes**

Considérant que le Gouvernement du **Tchad** (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

a) CONSIDÉRANT que le Gouvernement et le **Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après le PNUD)** ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays signé par les deux parties le **14/10/1977**. Sur la base de l’Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l’assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles Réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les Procédures communes d’élaboration de programme de pays faisant suite à l’initiative de simplification et d’harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent UNDAF ainsi que le plan de travail (qui fait partie de cet UNDAF et est intégré aux présentes par référence), ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l’Accord de base.

b) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et révisé le \_\_\_\_\_\_\_.

c) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), **le 03 mai 2000**.

d) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec le Programme alimentaire mondial (PAM), relatif à l'assistance fournie le PAM, ledit accord ayant été signé le \_\_\_\_\_\_\_\_.

e) Pour ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le même accord régissant l'assistance du PNUD dans le pays a été signé **le 14/10/1977.**

f) Concernant l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), un accord entre le Gouvernement du [NOM] et [Ministère du Commerce] pour la création du Bureau de l’ONUDI en [ANNÉE]. Si un accord de base-type pour la coopération a été conclu avec le Gouvernement concerné, une référence à celui-ci doit être insérée à la place de ou en sus de l'Accord avec le Bureau de pays.

g) Un accord avec l’Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l’établissement de la représentation de la FAO Tchad le **le 30 septembre 1977**

h) Un Accord de base conclu par le Gouvernement du Tchad avec l’Organisation Mondial de la Santé (OMS), relatif à l'assistance fournie, **le 23 mars 1961.**

h) Pour tous les organismes : Une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations Unies [Ajouter des références aux autres organismes des Nations Unies si besoin est].

À l'égard de chacun des organismes des Nations Unies l'ayant signé, le PNUAD sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cet organisme des Nations Unies et le Gouvernement hôte.

1. **Gestion du programme et accords de reddition des comptes**

2.1. Arrangements de gestion

Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale de (Autorité gouvernementale de coordination). Les autorités gouvernementales de coordination en charge des programmes spécifiques des organismes des Nations Unies sont mentionnées à l'Annexe X. Les ministères, les ONG, les ONGI, et les organismes des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques. Le PNUAD deviendra opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints 3 et/ou de plans de travail particuliers à un organisme et les documents de projets jugés nécessaires, ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les organismes des Nations Unies et les partenaires recourront au minimum de documents nécessaires, à savoir, le PNUAD signé et les plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme, également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait du PNUAD et des plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme

2.2. Approche Harmonisée de transfert de cash (HACT)

L'ensemble des espèces transférées à un Partenaire d'exécution sont versées sur la base des plans de travail 5) convenus entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies.

Les transferts d'espèces pour les activités détaillées dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies suivant les modalités suivantes :

1. Espèces transférées directement au Partenaire d'exécution :
   1. Avant le début des activités (transfert direct d'espèces) ou
   2. Après que les activités aient été achevées (remboursement) ;
2. Fonds versés directement aux fournisseurs ou tiers pour les obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ;
3. Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tiers pour les obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les Partenaires d'exécution.

[Dans les pays où il a été convenu que les espèces seront transférées à l'intention d'institutions autres que le Partenaire d'exécution (par exemple, le Trésor public), veuillez remplacer par le texte suivant :]

Les transferts d'espèces pour les activités détaillées dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies suivant les modalités suivantes :

Espèces transférées à [institution nationale] pour une transmission au Partenaire d'exécution :

* 1. Avant le début des activités (transfert direct d'espèces) ou
  2. Après que les activités aient été achevées (remboursement).

1. Fonds versés directement aux fournisseurs ou tiers pour les obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution.
2. Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tiers pour les obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les Partenaires d'exécution.

Lorsque des transferts d'espèces sont effectués à l'intention de [institution nationale], le/la [institution nationale] les transmettra rapidement au Partenaire d'exécution.

Les transferts directs d'espèces sont demandés et effectués pour des périodes d’exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué sur une base trimestrielle ou après l'achèvement des activités. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses engagées par le Partenaire d’exécution au-delà des montants ayant été autorisés.

À la suite d'une activité arrivée à son terme, tout solde de fonds fera l'objet d'un remboursement ou d'une affectation à un autre programme suivant un accord mutuel entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance, peuvent dépendre des observations consécutives à un examen de la capacité de gestion des fonds publics dans le cas d'un Partenaire d'exécution gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière d'un partenaire d'exécution extérieur aux Nations Unies.6 . Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'experts-comptables choisi par les organismes des Nations Unies, peut diligenter une telle évaluation, à laquelle le Partenaire d'exécution peut participer. Le Partenaire d'exécution peut contribuer à la désignation du consultant.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'exécution du programme, en conséquence des observations résultant du suivi du programme, de la surveillance et du compte-rendu des dépenses ainsi que des audits.

En cas de transfert direct d'espèces ou de remboursement, les organismes des Nations Unies doivent notifier au Partenaire d'exécution le montant ayant reçu validation, et procéder au versement des fonds à l'intention du Partenaire d'exécution sous [indiquer ici le nombre de jours conformément à l'échéancier de l'organisme des Nations Unies].

En cas de versement direct à des fournisseurs ou tiers concernant des obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base de demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ; ou aux fournisseurs ou aux tiers concernant des obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les Partenaires d'exécution, les organismes des Nations Unies procéderont au paiement sous [indiquer ici le nombre de jours convenu par les organismes des Nations Unies].

Les organismes des Nations Unies ne sauraient être tenus directement responsables en vertu des accords contractuels conclus entre le Partenaire d'exécution et un fournisseur tiers.

Lorsque des organismes des Nations Unies et une autre organisation des Nations Unies versent des espèces au même Partenaire d'exécution, le suivi du programme ainsi que le contrôle et l'audit financier seront effectués conjointement ou en coordination avec ces organismes des Nations Unies.

*Un rapport standard d'autorisation de financement et de certificat des dépenses (FACE), présentant les secteurs d'activité du plan de travail, sera utilisé par les Partenaires d'exécution pour solliciter la remise de fonds ou obtenir que [organisation des Nations Unies] assure le remboursement ou s'acquitte directement des dépenses prévues. Les Partenaires d'exécution utiliseront le rapport FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le Partenaire d'exécution indiquera le ou les représentants officiels désignés et habilités à communiquer les détails comptables, à faire la demande des fonds et à valider l'utilisation de fonds. Le rapport FACE sera certifié par le ou les représentants désignés du Partenaire d'exécution.*

*Les espèces transférées aux Partenaires d'exécution ne doivent être dépensées qu'aux fins des activités et exclusivement dans le cadre des plans de travail convenu.*

*Les espèces reçues par le Gouvernement et les Partenaires d'exécution qui sont des ONG nationales seront utilisées dans le respect des réglementations, politiques et procédures nationales en vigueur et conformes aux normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que les rapports sur l'utilisation de toutes les espèces reçues sont soumis à [organisation des Nations Unies] dans les six mois suivant la réception des fonds. Lorsque toute réglementation, politique et procédure nationale n'est pas conforme aux normes internationales, les règles financières de l'organisme des Nations Unies ainsi que les autres règles en rapport de même que les réglementations, politiques et procédures de cet organisme s'appliqueront.*

*Dans le cas des ONG/OSC internationales et des OIG intervenant comme Partenaires d'exécution, les espèces reçues doivent être utilisées dans le respect des normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que des rapports portant sur l'utilisation totale de l'intégralité des espèces reçues sont soumis à [organisation des Nations Unies] dans les six mois suivant la réception des fonds.*

*Afin de faciliter les audits spéciaux et programmés, chaque Partenaire d'exécution recevant des espèces versées par [organisation des Nations Unies] fournira en temps utile à l'organisme des Nations Unies ou à son représentant un accès à :*

* L'ensemble *des données financières exposant l'historique des transactions relatives aux transferts d'espèces effectués par* *[organisme des Nations Unies], ainsi que tous les documents pertinents ;*
  + tous les documents pertinents et le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du Partenaire d'exécution par l'intermédiaire de laquelle les transferts d'espèces ont été effectués.

Les conclusions de chaque audit seront transmises au Partenaire d'exécution et à [organisation des Nations Unies]. Chaque partenaire d'exécution devra en outre :

* Recevoir et examiner le rapport remis par les auditeurs.
* Fournir en temps utile une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation formulée dans l'audit à [organisation des Nations Unies] ayant versé des fonds (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques) de manière à ce que les auditeurs intègrent ces déclarations dans le rapport final d'audit avant de le soumettre à [organisation des Nations Unies].
* Prendre des mesures dans les meilleurs délais pour donner suite aux recommandations acceptées de l'audit.

Rendre compte aux organismes des Nations Unies (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques) des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées, sur une base trimestrielle (ou selon les accords conclus localement).

1. **Ressources et stratégie de mobilisation des ressources**

Les organismes des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités au sein du PNUAD. Il peut s’agir notamment : d’un soutien technique, d’une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d’équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d’études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d’évaluation de programmes, d’activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations Unies peut provenir d'organisations non-gouvernementales [et de la société civile] tel que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d’information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies doivent désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux programmes, de l’assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément au PNUAD. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le gouvernement et les organismes des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations Unies peuvent être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

1. **Suivi et évaluation**

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies

1. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain,

Audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s’ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d’espèces versées par les organismes des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

* [Lorsqu'une évaluation du système de gestion des finances publiques a confirmé que l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a la capacité suffisante, qu'elle accepte et est en mesure de conduire des audits spéciaux et programmés] :

*L'Institution supérieure de contrôle des finances peut diligenter les audits des Partenaires d'exécution gouvernementaux. Si l'Institution supérieure de contrôle des finances prend la décision de ne pas procéder aux audits de Partenaires d'exécution particuliers suivant la fréquence et le cadre exigés par les organismes des Nations Unies, ces derniers retiendront les services d'audit de prestataires du secteur privé pour y procéder.*

1. **Engagements du gouvernement**

Le gouvernement apportera un soutien aux efforts des organismes des Nations Unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de ce PNUAD. Il coopérera avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l’échelle internationale et en [nom du pays] ; et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer [nom du pays] au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L’assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)).

Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés au paragraphe [x ci-dessus dans la section traitant du fondement de la relation].

Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (La « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement accordera en outre aux organismes et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les organismes et le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et immunités tel que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ».Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un des organismes et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes. Aucun des organismes ni quelconque de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le gouvernement et un organisme particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d’une négligence grave de cet organisme, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.

[Si cela est exigé] : Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le gouvernement garantira ou couvrira les organismes en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les organismes mais sous le contrôle du gouvernement ou destinés à une utilisation par le gouvernement.

1. « Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considéré comme une renonciation par les Nations Unies ou l'un de ses organismes ou organisations de l’un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux d'un pays relativement à des litiges résultant du présent Accord ».

Aucune disposition de ce document ou relative à ce dernier ne sera présumée être une renonciation, expresse ou tacite, à l'égard des privilèges et immunités des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, y compris le Programme alimentaire mondial, que ce soit en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, de la Convention sur les privilèges et immunités des organismes spécialisés du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition de ce document ou d'un contrat institutionnel ou engagement quelconque ne sera interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités.

1. Enquête séroprévalence, … 2005. [↑](#footnote-ref-1)
2. CPIA 2013, Banque mondiale [↑](#footnote-ref-2)
3. Loi des finances, Ministère des Finances et du Budget, 2015. [↑](#footnote-ref-3)
4. Noter cependant que la gouvernance économique apparaît dans la vision comme un axe sur « Développer une économie compétitive et robuste » [↑](#footnote-ref-4)